



Evaluation et performance environnementale

Commune de Cogolin

**Annexe demande d'examen au cas par cas pour
l'aménagement du site Chemin du Colombier (83)**

Juin 2017



Sommaire

I. Les Annexes

1.	ANNEXE 2 : PLAN DE SITUATION.....	5
2.	ANNEXE 3 : PLANCHE PHOTOS.....	6
3.	ANNEXE 4 : PLAN GENERAL DES TRAVAUX.....	8
4.	ANNEXE 5 : PLAN DES ABORDS DU PROJET.....	9
5.	ANNEXE 6 : PROXIMITE AUX SITES NATURA 2000	10

II. Contexte de l'opération

1.	LOCALISATION DU SITE DE PROJET	15
2.	L'EMPRISE FONCIERE	16

III. Analyse du cadre réglementaire

1.	LE SCOT DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ.....	17
2.	LE PLU DE COGOLIN	18
3.	SYNTHESE DU CADRE REGLEMENTAIRE	23

IV. Analyse environnementale du site

1.	LE SITE FACE AUX RISQUES ET NUISANCES	24
2.	LA GESTION DES EAUX PLUVIALES	26
3.	LES SENSIBILITES ECOLOGIQUES CONNUES DU SECTEUR	31
4.	LES SENSIBILITES PAYSAGERES	80
5.	TYPOLOGIE DES CONSTRUCTIONS A PROXIMITE DU SITE	82
6.	OCCUPATION DU SOL DU SITE	83
7.	SYNTHESE DES SENSIBILITES ENVIRONNEMENTALES	84

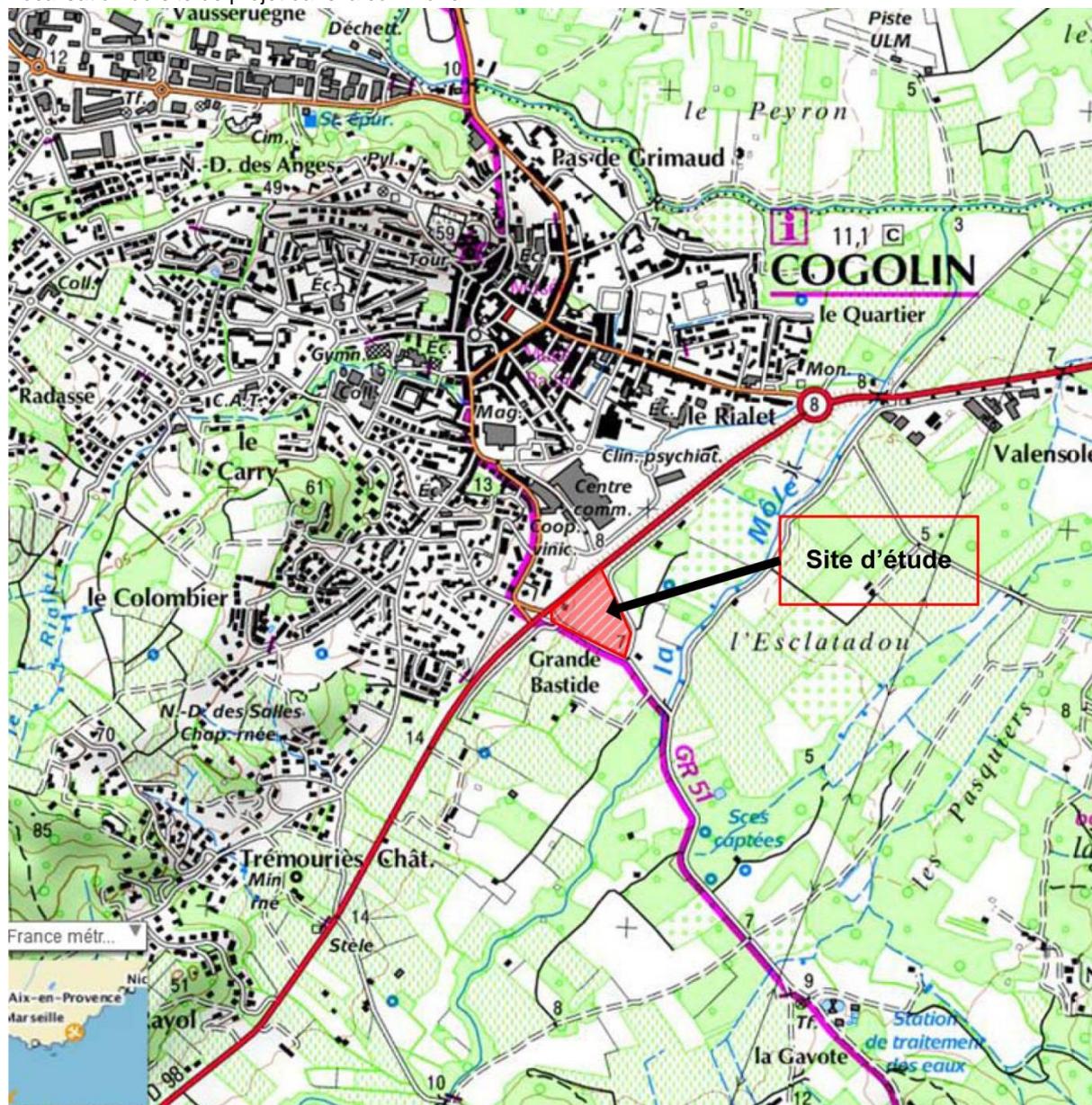
V. Description de l'opération

1.	PRESENTATION DE L'OPERATION ET DE CES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES	85
2.	INCIDENCES PRESENTIES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT	88

I- LES ANNEXES

1. Annexe 2 : Plan de situation

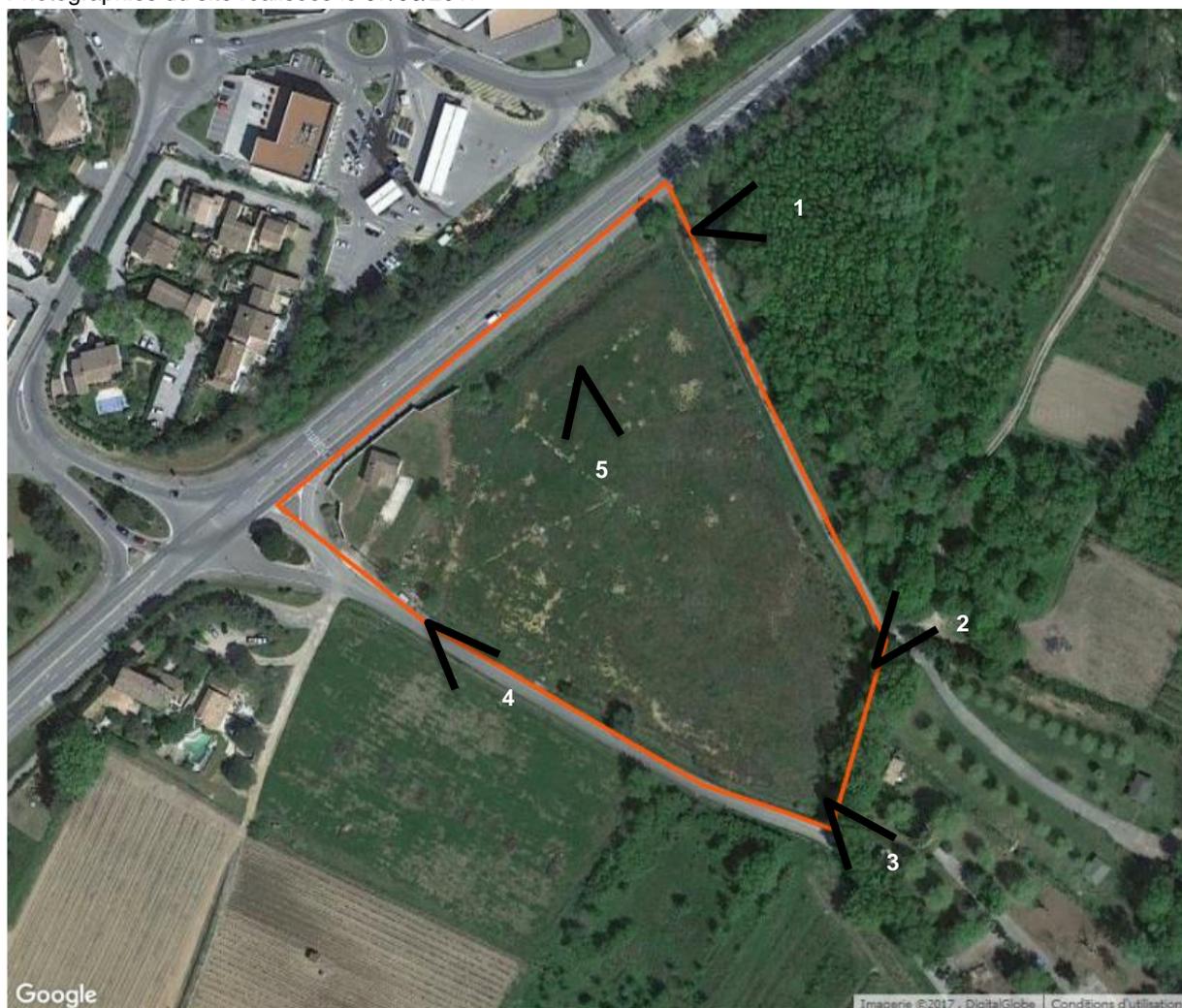
Localisation du site de projet dans la commune



NB : Le site d'étude correspond à l'emprise du projet élargie aux parcelles voisines (Cf. Annexe 4 : Plan général des travaux).

2. Annexe 3 : Planche photos

Photographies du site réalisées le 07/06/2017



Prise de vue 1 (FL, juin 2017)



Prise de vue 2 (FL, juin 2017)



Prise de vue 3 (FL, juin 2017)



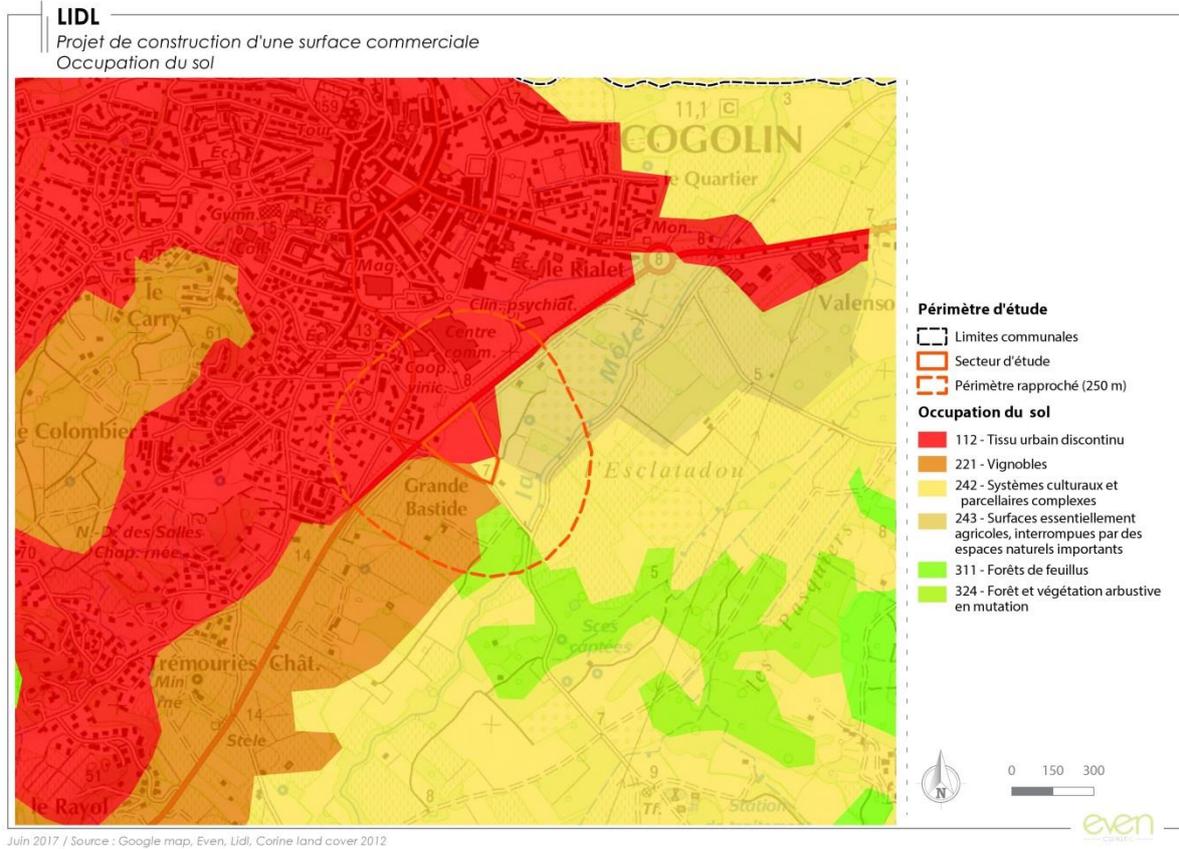
Prise de vue 4 (FL, juin 2017)



Prise de vue 5 (FL, juin 2017)



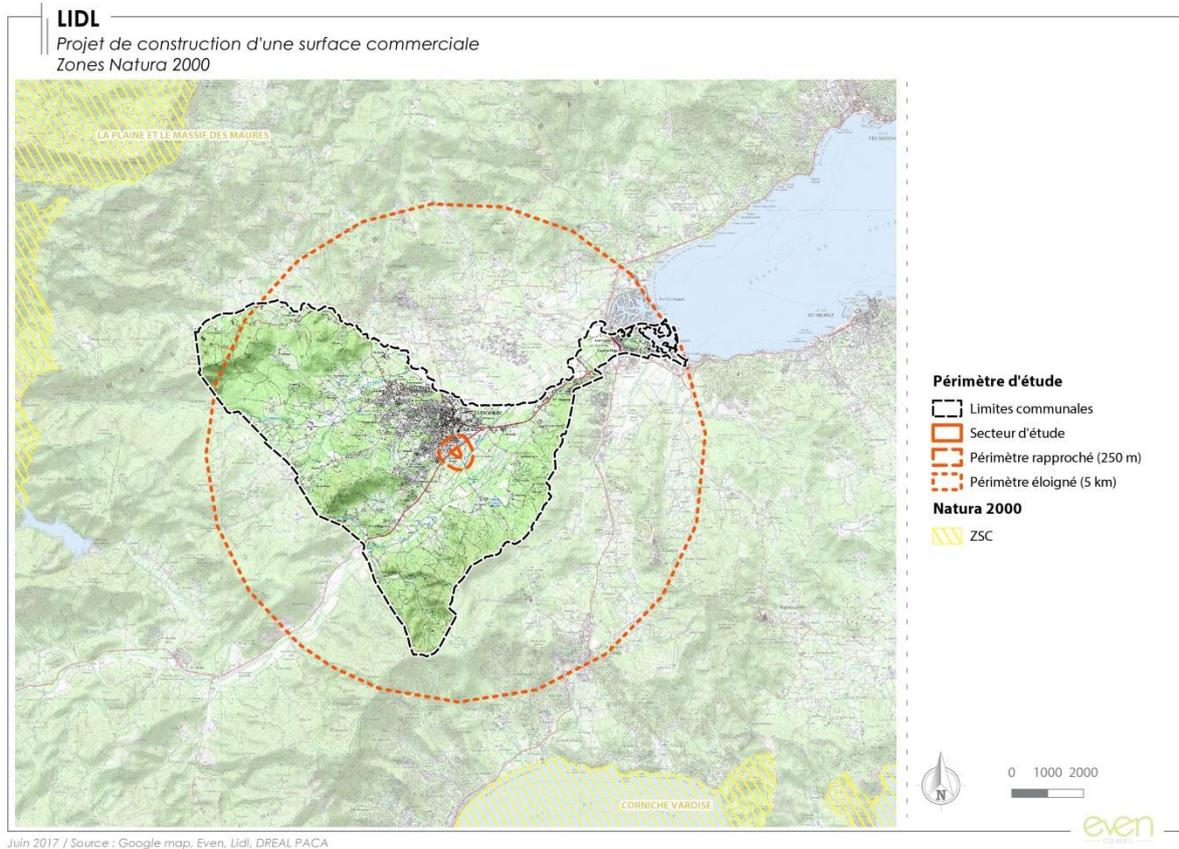
4. Annexe 5 : Plan des abords du projet



Zoom sur le site



5. Annexe 6 : Proximité aux sites Natura 2000



Le secteur d'étude n'est situé ni dans une ZPS ni dans une ZSC. Aucun espace Natura 2000 n'est situé dans le périmètre éloigné



Evaluation et performance environnementale

Commune de Cogolin

Cadrage environnemental

Juin 2017



Préambule

Ce document a pour objectif de présenter l'état initial de l'environnement du site localisé chemin du Colombier et permet de définir les impacts pressentis du projet. Ce document sera annexé à la demande d'examen au cas par cas afin de donner une vision claire du projet à l'autorité environnementale. Les conclusions servent également à éclairer le maître d'ouvrage sur les études environnementales à réaliser.

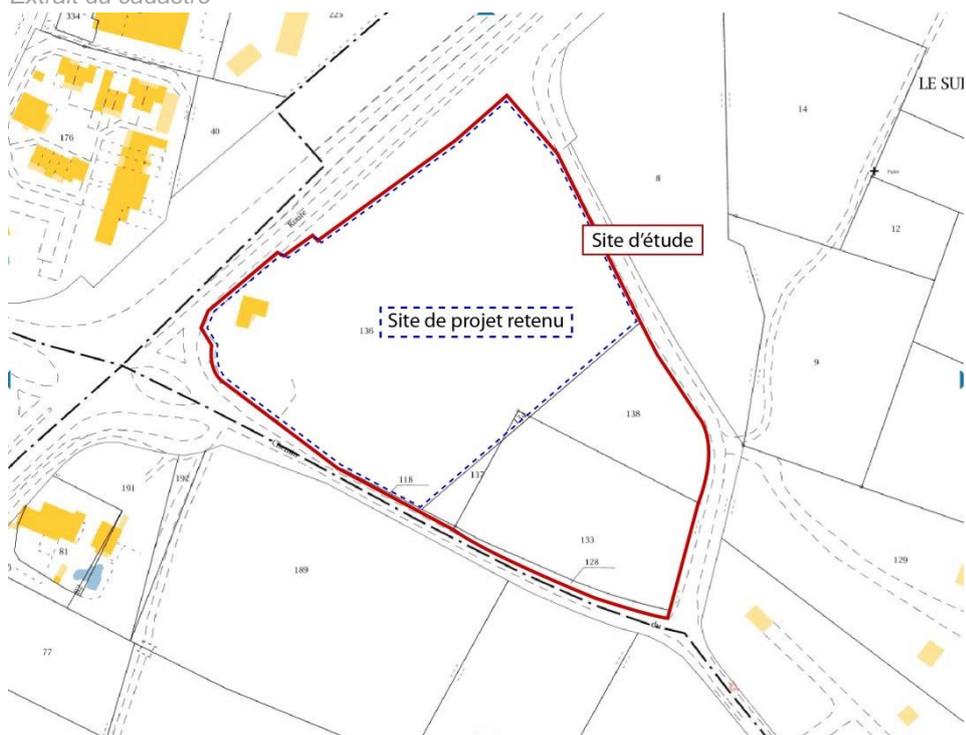
2. L'emprise foncière

Le cadrage environnemental suivant est réalisé sur l'emprise foncière du projet ainsi que sur son environnement proche. L'emprise du projet est localisée en section AZ au cadastre et les parcelles concernées sont les parcelles 134 et 136, néanmoins, les parcelles 118, 128, 133, 137 et 138 ont été intégrées à l'analyse environnementale. Le secteur d'étude était occupé en 2014 (source géo portail) par une habitation ainsi que des parcelles agricoles en friches (Cf. photo aérienne et extrait cadastral ci-dessous). Aujourd'hui le site a conservé les mêmes caractéristiques (cf. partie sur l'occupation du sol). D

Localisation du secteur d'étude



Extrait du cadastre



2. Le PLU de Cogolin

Le PLU de la Commune de Cogolin a été approuvé le 13 mai 2008. Le site d'étude est localisé en zone UFc au zonage. La zone UF du PLU fait l'objet d'une modification n°10 suite à l'arrêté du 09 février 2017 (Approbation prévue pour fin Juin 2017).

La zone UF correspond à une zone d'activités économiques destinée à accueillir des établissements industriels, commerciaux, artisanaux et tertiaires. Elle comprend un secteur UFc destiné à accueillir des commerces, bureaux et services.

Quelques dispositions du règlement pour la zone UF :

Article UF1 – occupations et utilisations du sol interdites

Sont interdites les occupations et utilisations du sol suivantes:

Constructions

- les constructions à usage d'habitation autres que celles visées à l'article UF2 ;
- les bâtiments d'exploitation agricole;
- les lotissements à usage d'habitation et les groupes d'habitations;
- les dépôts de toute nature (ferraille, véhicules accidentés ou usagés, etc...).

Carrières

- l'ouverture et l'exploitation de carrières ou de gravières ainsi que toute exploitation du sous-sol.

Terrains de camping et stationnement des caravanes

- les terrains de camping et de caravanage ;
- les habitations légères de loisirs, les résidences mobiles ;
- les Parcs Résidentiels de Loisirs (PRL), les villages de vacances;
- le stationnement des caravanes visé aux articles R 443-3 et R 443-4 du code de l'Urbanisme.

Pour la zone UFc : toute construction destinée à l'artisanat, à l'industrie, à l'hébergement hôtelier, à la restauration, à l'exploitation agricole ou forestière ou à la fonction d'entrepôt.

Article UF3 – Accès et voirie

3.1. Accès

Pour être constructible, un terrain doit avoir accès à une voie publique ou privée, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un passage aménagé sur fonds voisins éventuellement obtenu en application de l'article 682 du Code Civil.

Les accès doivent être adaptés à l'opération et aménagés de façon à apporter la moindre gêne à la circulation publique. La réalisation d'aménagements particuliers concernant les accès peut être imposée pour tenir compte de l'intensité de la circulation ou des problèmes de sécurité.

3.2. Voirie

Les chaussées de roulement des voies d'accès interne aux opérations d'aménagement devront présenter une emprise minimale de 6 m de large.

Les caractéristiques des voies doivent également répondre aux exigences de la sécurité, de la défense contre l'incendie, du service de collecte des déchets urbains ainsi qu'aux exigences de la circulation des véhicules lourds avec remorques.

Les voies en impasse doivent être aménagées dans leur partie terminale afin de permettre aux véhicules de faire aisément demi-tour et doivent présenter des caractéristiques correspondant à leur destination.

Article UF4 – Desserte par les réseaux

1-Eau

Toute construction ou installation doit être raccordée au réseau public de distribution d'eau potable de caractéristiques suffisantes conformément aux prescriptions définies par le règlement sanitaire départemental

2- Assainissement

a. Eaux usées

Toute construction ou installation nouvelle doit, pour l'évacuation des eaux résiduaires, être raccordées au réseau public d'assainissement en respectant les caractéristiques de ce réseau conformément aux prescriptions définies par le règlement sanitaire départemental ;

Les eaux résiduaires doivent être soumises, si nécessaire, à un prétraitement approprié à leur nature et à leur degré de pollution avant rejet dans le réseau d'assainissement;
L'évacuation des eaux usées et des eaux vannes dans le réseau pluvial, ainsi que dans les fossés et caniveaux est interdite.

b. Eaux pluviales

Les eaux pluviales provenant des toitures de toute construction et de toute surface imperméabilisée, doivent être collectées et dirigées par des canalisations vers les caniveaux, fossés ou réseaux collectifs d'évacuation des eaux pluviales de caractéristiques suffisantes. La réalisation d'ouvrages de rétention peut être imposée pour la sécurité des biens et des personnes.

c. Réseaux divers

Les raccordements aux réseaux divers de distribution (électricité, téléphone, etc ...) doivent être soit enterrés, soit incorporés aux constructions.

Article UF 6 - Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques

6.1. Sauf indication contraire portée au document graphique, les constructions nouvelles (balcon et débord de toiture non compris) doivent être implantées à une distance minimale de :

- 35 m de l'axe de la RD98, de la RD559, de la RD98a et du carrefour de la Foux en ce qui concerne les constructions à usage d'habitation ;
- 25 m de l'axe de ces mêmes voies pour les bâtiments destinés à un autre usage que l'habitation ;
- 15 m de l'axe de la RD61 et de la déviation de la RD558;
- 5 m de l'emprise de toutes les autres voies et emprises publiques existantes, à modifier ou à créer. Dans le cas où l'emprise ne peut être définie, le recul ne peut être inférieur à 10 m de l'axe de ces mêmes voies.

Article UF 7 - Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives

7.1. Les constructions doivent être édifiées de telle manière que la distance horizontale de tout point d'un bâtiment au point le plus proche de la limite séparative, soit au moins égale à la moitié de la différence d'altitude entre ces 2 points sans pouvoir être inférieure à 4 m.

Article UF 10 – Hauteurs des constructions

10.1. Conditions de mesure

Lorsque le sol est en pente, la hauteur maximale de la construction doit respecter la hauteur absolue définie par un plan parallèle au sol naturel, excavé ou remblayé.

10.2. Hauteur absolue

La hauteur absolue ne peut excéder 8,50 m à l'égout du toit ou de l'acrotère.

Article UF 12 – Stationnement des véhicules

12.1. Les aires de stationnement et leur zone de manœuvre doivent être réalisées en dehors des voies publiques ouvertes à la circulation.

12.2. Il est exigé :

- pour les logements de fonction : 1 place par logement;
- pour les constructions à usages artisanaux, de bureaux, de services, 1 place pour 60 m² de SHON;
- pour les établissements commerciaux, 1 place de stationnement pour 30 m² de SHON.
- La règle applicable aux constructions ou établissements non prévus ci-dessus est celle à laquelle ces établissements sont le plus directement assimilables.

Article UF 13 - Espaces libres et plantations

Les plantations existantes doivent être maintenues ou remplacées par des plantations équivalentes.

En bordure des voies ouvertes à la circulation publique, un rideau continu de végétation de 1,50 m de hauteur au moins doit être planté et maintenu en permanence.

Les surfaces libres de toute construction doivent être plantées et couvrir au moins 10% de la superficie de l'unité foncière.

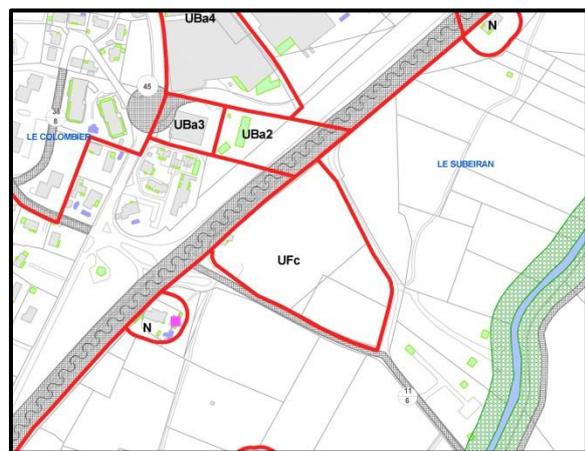
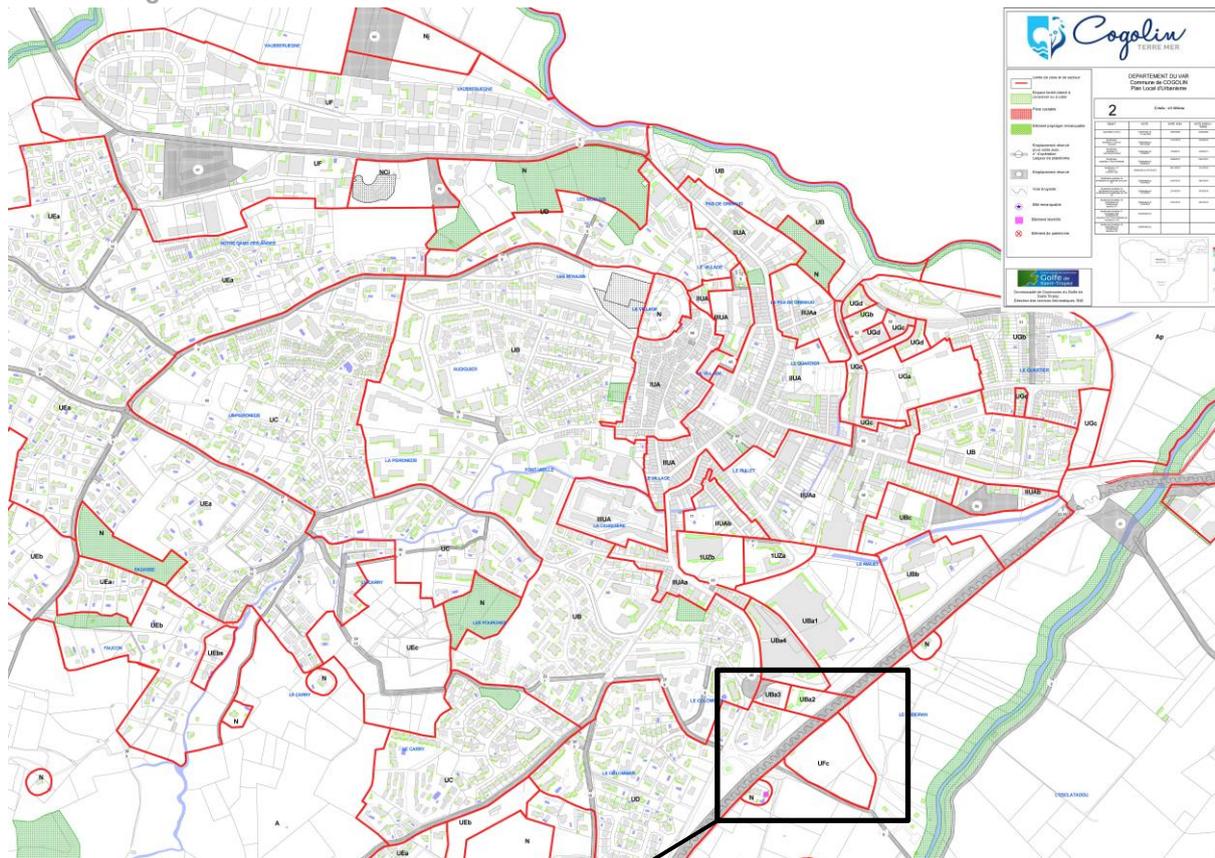
Les aires de stationnement en surface d'une superficie égale ou supérieure à 100 m² doivent être plantées à raison d'un arbre de haute tige d'essence locale pour 6 emplacements.

Les dépôts et stockages situés en bordure des voies et emprises publiques doivent obligatoirement être masqués.

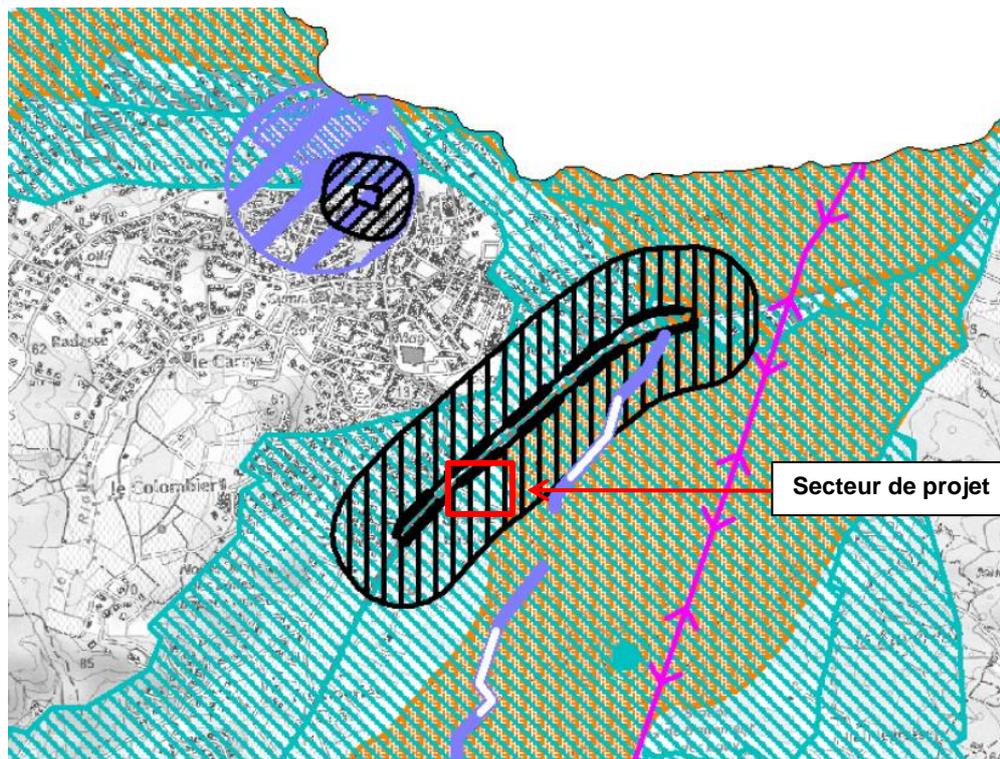
Article UF 14 – Coefficient d'occupation des sols

Sans objet depuis la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et pour un urbanisme rénové.

Extrait zonage PLU et localisation du secteur d'étude



Le site de projet n'est concerné par aucun emplacement réservé. Il est toutefois concerné par deux servitudes d'utilités publiques (EL11 Voies express et déviation d'agglomération et AS1 Conservation des eaux potables et minérales).



COMMUNE DE
COGOLIN



10 juin 2014

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Echelle : 1 / 25 000

SCAN 25 ©IGN 2009

-  **Ac2** Protection des sites et monuments naturels inscrits et classés
-  **AS1** Conservation des eaux potables et minérales
-  **EL9** Littoral : passage des piétons
-  **EL11** Voies express et déviations d'agglomérations
-  **I4** Electricité : établissement des lignes électriques
Lignes aériennes
-  **Int1** Cimetières
-  **PM1** Plans de prévention des risques naturels prévisibles et risques miniers.
-  **PT1** Télécommunications : protection contre les perturbations électromagnétiques
-  **PT2** Télécommunications : protection contre les obstacles
-  **PT3** Télécommunications - Communications téléphoniques et télégraphiques

3. Synthèse du cadre réglementaire

DOCUMENTS OU CONTRAINTES	CARACTÉRISTIQUES	LE PROJET
SCoT	SCoT	Le site n'est pas localisé au sein d'une zone de développement (activités/habitat/équipement). Le site est localisé à proximité de l'urbanisation existante, néanmoins, il est séparé de l'enveloppe urbaine actuelle par la D98.
PLU	Secteur en zone UFc	<p>Le projet doit être compatible avec le règlement et le zonage du PLU. Une Modification de PLU est en cours (Approbation prévue pour fin Juin 2017)</p> <p>Le site n'est pas concerné par des emplacements réservés</p> <p>Le site est concerné par deux servitudes d'utilités publiques (EL11 Voies express et déviation d'agglomération et AS1 Conservation des eaux potables et minérales).</p>

III- ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU SECTEUR DU LIEU-DIT LE SUBEIRAN

1. Le site face aux risques et nuisances

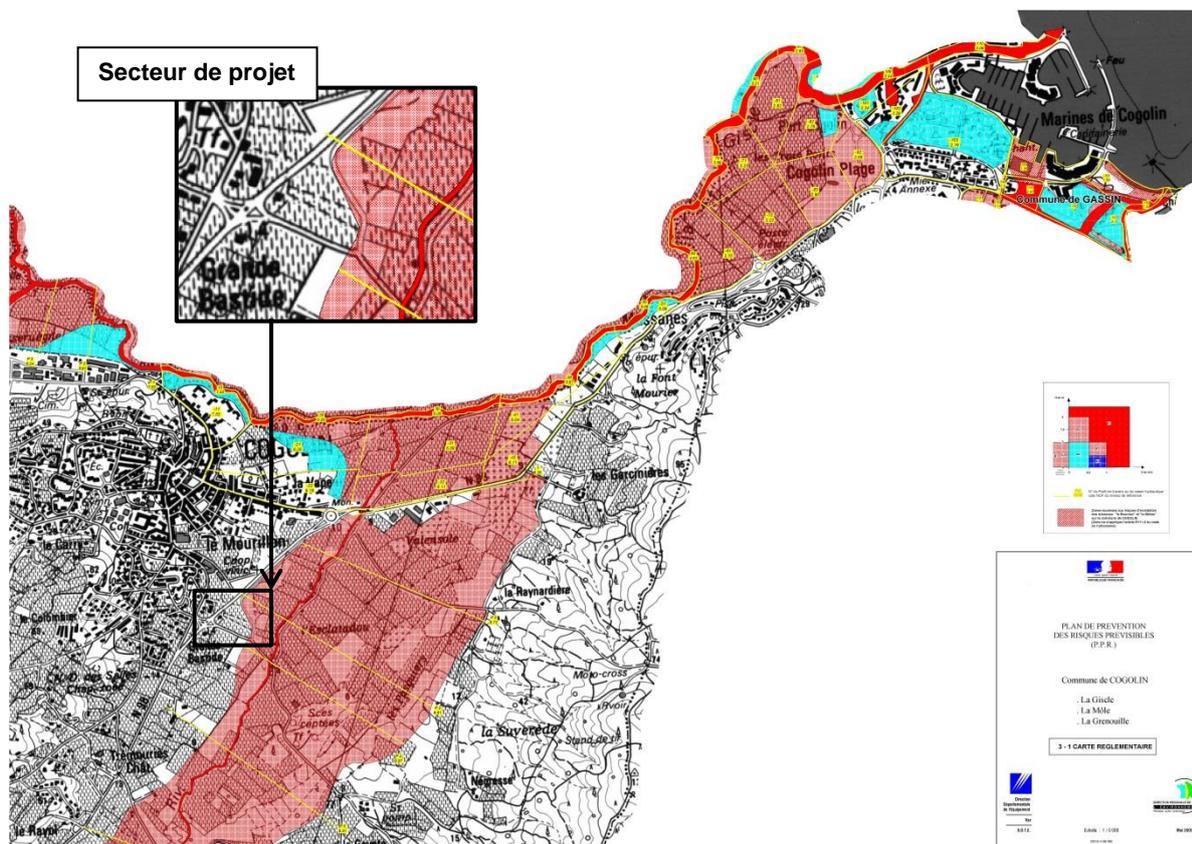
➤ Le risque inondation

La commune de Cogolin est concerné par le plan de prévention des risques inondations (PPRI) de la Giscle, la Môle, la Grenouille approuvé le 30 décembre 2005. A ce titre elle est soumise à un risque d'inondation.

Le territoire communal a été divisé en trois zones, prenant en considération la crue de référence dite centennale.

- ZONE ROUGE : zone estimée très exposée et dans laquelle il ne peut y avoir de mesure de protection efficace
- ZONE BLEUE : zone estimée exposée à des risques moindres dans laquelle des parades peuvent être mises en œuvre
- ZONE BLANCHE : zone dans laquelle il n'y a pas de risque prévisible ou pour laquelle la probabilité d'occurrence est inférieure à celle de la crue de référence dite centennale.

Le site d'étude est localisé en quasi-totalité en dehors des zones à risques. Seule la partie Est (uniquement le long du chemin agricole) est concernée par une zone rouge – R2. Le projet prévoit de s'implanter uniquement sur la partie nord du site, éloigné des zones à risques.



Extrait du règlement du PPRI.

Les règles d'aménagement

Sont seuls autorisés en zone R 2

À condition qu'ils ne fassent pas obstacle à l'écoulement des eaux et n'aggravent pas les risques et leurs effets :

- les cultures annuelles et pacages et la replantation (dans le sens d'écoulement des eaux) de cultures permanentes, et la plantation de cultures permanentes herbacées,
- la plantation de cultures arbustives, à condition de ne pas constituer de haie dense et continue,
- les serres «plastique» sur arceaux, sans surélévation des terrains et à condition d'être orientées dans le sens du courant de l'eau et de disposer sur pignon d'un dispositif d'effacement à l'eau dont la hauteur se situe 0,20 mètre au-dessus de la cote de référence,
- lorsque la hauteur d'eau est inférieure à 1 mètre, la création de 250 m² maximum de surface hors œuvre brute de hangars strictement liés et nécessaires aux cultures agricoles des exploitations dont la surface totale est d'au moins 5 ha, à condition :
 - qu'il n'y ait pas sur le territoire de l'exploitation, de terrains moins exposés au risque que celui faisant l'objet de la demande,
 - qu'ils soient destinés à stocker des récoltes, du matériel mobile et du matériel de travail du sol,
 - qu'ils soient orientés selon le sens du courant et de disposer sur les parois exposées au courant de grilles dont la hauteur se situe à 0,20 mètre au-dessus de la cote de référence et perméable à l'eau sur au moins 70 % de ces parois,
- les plantations permanentes arboricoles ne constituant pas un obstacle à l'écoulement des eaux et respectant un espacement de 4 m minimum entre les plants et les vignes dont les raies orientées dans le sens du courant devront être espacées d'une largeur de 2 m minimum,
- les infrastructures publiques et les ouvrages techniques nécessaires,
- les installations à usage de gestion des cours d'eau et nécessaires à l'exploitation des captages d'eau potable,
- les installations et travaux divers destinés à améliorer l'écoulement ou le stockage des eaux, à réduire le risque, ou à protéger les lieux existants densément urbanisés,
- les carrières, ballastières et gravières sans installations fixes ni stockage ou traitement des matériaux susceptibles de gêner l'écoulement des crues,
- les aménagements de terrains de plein air, de sports et de loisirs au niveau du sol, à l'exclusion de toute construction,
- les réseaux d'irrigation et de drainage avec bassins d'orage destinés à compenser les effets sur l'écoulement des eaux, ces bassins devant être conçus pour résister à l'érosion et aux affouillements,
- les clôtures constituées d'au maximum 3 fils superposés espacés d'au moins 50 cm, avec poteaux distants d'au moins 2 m,
- les piscines enterrées et fondées à condition de la mise en place d'un balisage du bassin.

2. La gestion des eaux pluviales

La société S.N.C LIDL souhaite aménager un terrain situé au 35, chemin du Colombier à Cogolin (83) afin d'y installer une surface commerciale, avec des parkings et voiries extérieurs, et des bordures engazonnées et espaces verts en limites de site.

A ce titre, la société S.N.C LIDL a mandaté Tauw France afin de réaliser une étude de gestion des eaux pluviales pour l'ensemble du projet d'aménagement.

L'étude a été réalisée sur la base de deux essais Nasberg permettant d'évaluer la perméabilité du sol au droit des zones susceptibles d'accueillir le futur ouvrage de gestion des eaux pluviales, à savoir, en première approche, en partie nord du site au droit des futurs espaces verts.

Ces essais ont mis en évidence une perméabilité minimal de 1.6×10^{-5} pour les terrains naturels sablo-graveleux à partir de 3 m de profondeur. Cette valeur de perméabilité est favorable pour l'infiltration des eaux pluviales de ruissellement qui sont caractérisées par des volumes et des débits importants sur de courts laps de temps (sites imperméabilisés, voiries, zones urbaines, etc.).

Compte tenu de ce résultat et du plan du projet d'aménagement fourni, Tauw France a procédé au dimensionnement d'un ouvrage d'infiltration/rétention, avec rejet au fossé naturel existant en périphérie du site. Ce dimensionnement a été réalisé suivant les recommandations de la doctrine de la MISEN de janvier 2014.

Les calculs réalisés, basés sur l'évaluation des volumes imposés par une pluie de 2 heures et une période de retour de 100 ans, ont mis en évidence la nécessité d'un volume utile minimal de 813 m³. La mise en place d'un tel ouvrage est techniquement et financièrement compatible avec le projet d'aménagement actuel.

Tauw France a proposé un bassin aérien sec, d'une surface en fond de 510 m² et d'une hauteur de stockage utile de 1.3 m (profondeur totale de 1.5 m).

Cet ouvrage proposé pourra être redimensionné en fonction des contraintes et des souhaits de LIDL, mais devra conservé la surface d'infiltration et le volume de stockage minimaux calculés. Le dimensionnement du séparateur à hydrocarbures et du débourbeur à intégrer au fonctionnement des ouvrages de gestion donne les résultats suivants :

- Séparateur à hydrocarbures de type I (infiltration) : TN = 400 litres ;
- Débourbeur : TN = 33 600 litres (34 m³).

Compte tenu de l'intention de LIDL de rejeter au milieu naturel des eaux pluviales provenant d'un bassin versant légèrement supérieur à 10 000 m², Tauw France rappelle que le projet d'aménagement est soumis à déclaration au regard de la rubrique 2150 de la nomenclature « Loi sur l'Eau » du Code de l'Environnement.

À ce jour, le Dossier Loi sur l'Eau est en cours.

Tauw France rappelle également qu'aucun aménagement ne sera réalisé sur la partie du site concernée par un aléa d'inondation fort d'après le PPRI existant. À ce titre, le projet n'est pas concerné par la rubrique 3220 de la nomenclature précitée.

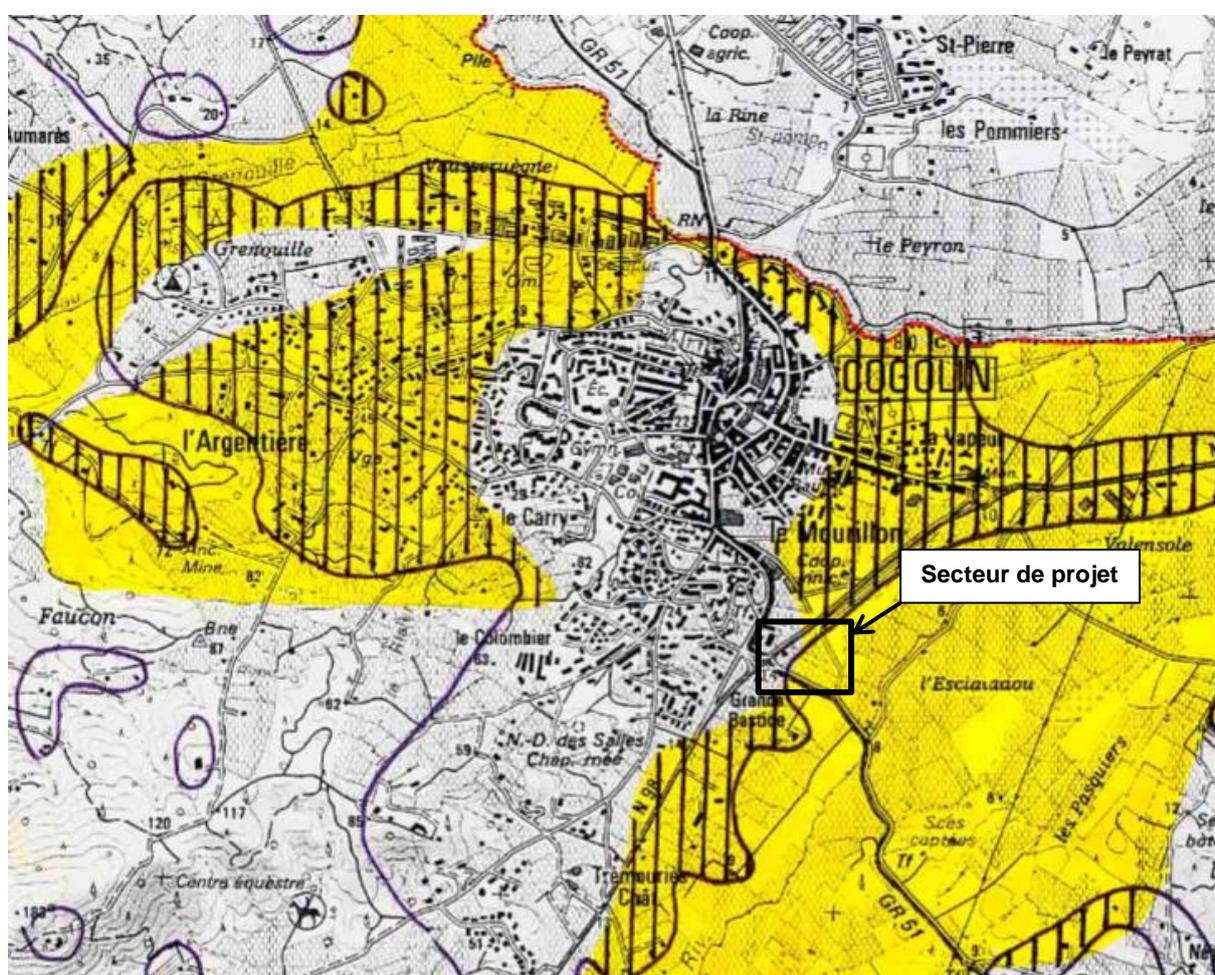
➤ **Le risque mouvements de terrains**

Au nord de la Commune, les plaines de la Giscle, de la Môle et de la Grenouille sont constituées en grande partie d'alluvions récentes et d'éluvions. Le caractère compressible de ces terrains peut entraîner des phénomènes d'hydromorphisme des sols et une déstabilisation des constructions. La rigidification des bâtiments et le drainage des sols permettent d'y remédier. Bien qu'étendus ces risques sont faibles. Par contre le ravinement (ruissellement important) et l'instabilité des berges de la Giscle, de la Môle et de la Grenouille entraînent un risque plus important.

D'autre part, des exploitations minières aujourd'hui abandonnées (filons de Notre Dame des Anges, de l'Argentière et de Magnan) entraînent deux types de risques le plus important est l'effondrement des terrains sous-cavés par les galeries ou les puits, le second étant l'affaissement des terrains juxtaposés aux filons qui sont ici très proches de la verticalité.

Enfin, au sud de la Commune, dans le massif de Perrier, on peut signaler un risque modéré de chutes de blocs.

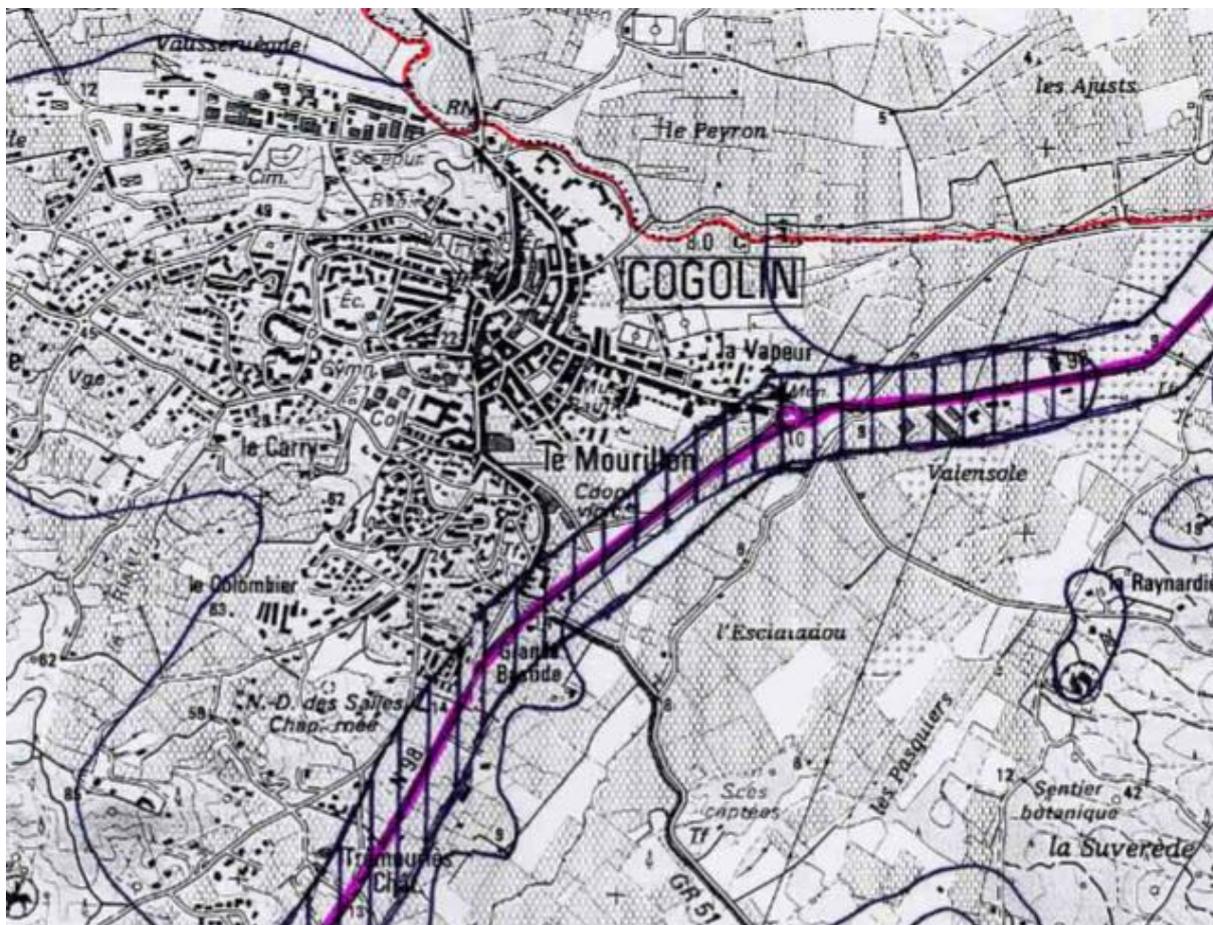
Le site de projet est localisé en partie dans une zone à risque. Une étude de sol est en cours afin de définir les principes constructifs.



Extrait de la carte d'aléa mouvement de terrain (source : Dossier Communal Synthétique)

➤ **Le risque de transport de matières dangereuses**

Le risque de transport de matières dangereuses est généré par la RD98 qui assure un flux de transit et de desserte. À ce jour aucun accident n'est intervenu sur le territoire communal.



Extrait de la carte de TMD (source : Dossier Communal Synthétique)

Le site est localisé à proximité de la RD98

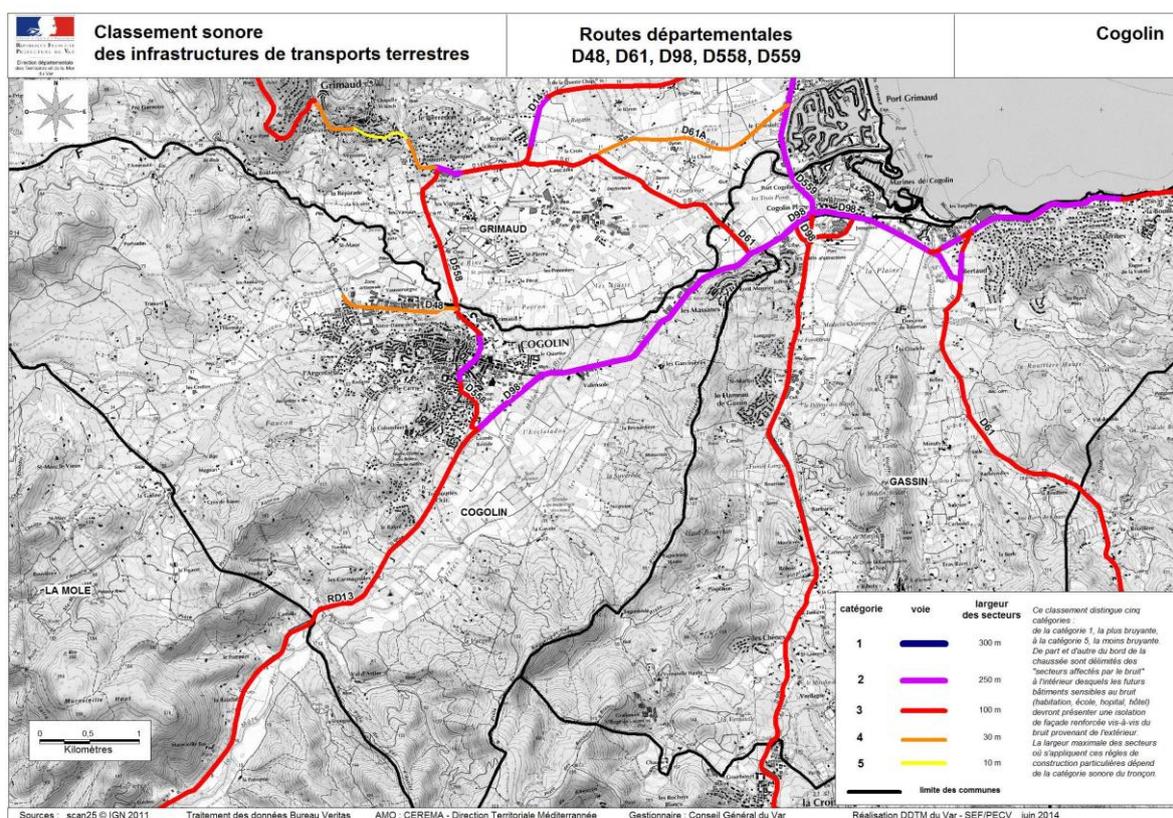
➤ **Voies bruyantes**

La loi Bruit (n°92-1444 du 31 décembre 1992), relative à la lutte contre le bruit a pour objet de prévenir, supprimer ou limiter les bruits susceptibles de causer un trouble excessif aux personnes, de nuire à leur santé ou de porter atteinte à l'environnement. Cette loi a mis l'accent sur la protection des riverains vis-à-vis du bruit généré par les infrastructures de transports terrestres à travers la prise en compte :

- des nuisances sonores générées par la réalisation de voies nouvelles ou la modification de voies existantes (article 12 de la loi bruit / article L571.9 du CE)
- du recensement et du classement des infrastructures de transports terrestres (article 13 de la loi bruit / article L571.10 du CE).

Plusieurs infrastructures sont recensées comme bruyantes par l'arrêté préfectoral du 1 août 2017. Il s'agit des routes départementales D48, D61, D98, D558, D559. Ainsi, les quartiers situés en bordure des RD sont classés en zone de bruit.

Le site de projet est bordé au nord par la RD98, de classe 2.



3. Les sensibilités écologiques connues du secteur

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

Le SRCE est le document régional qui identifie les réservoirs de biodiversité et les corridors qui les relient entre eux. Ce nouvel outil co-piloté par l'État et la Région est en cours de finalisation : l'enquête publique s'est terminée en mars 2014 et a été approuvé par le Conseil Régional le 17/10/2014.

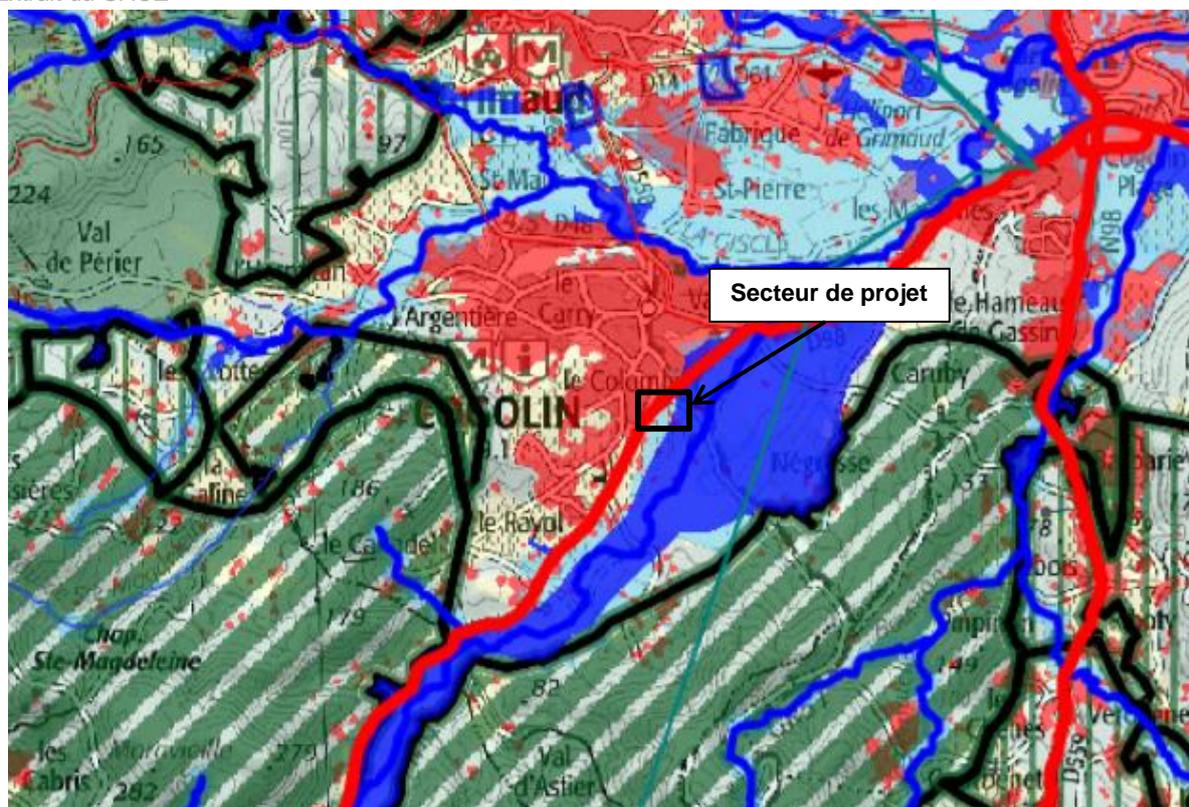
Sur la base du diagnostic, le SRCE a fixé des objectifs et des priorités d'actions.

Des objectifs de remise en état ou de préservation ont été définis sur les territoires :

- les éléments de la Trame Verte et Bleue subissant une pression importante et devant faire l'objet d'une « recherche » de remise en état optimale, sur ces territoires, il s'agit de favoriser la mise en place d'actions qui participent au maximum à la remise en état de ces milieux ;
- les éléments de la Trame Verte et Bleue pour lesquels l'état de conservation des fonctionnalités écologiques est jugé meilleur (au regard des pressions) et devant faire plutôt l'objet d'une « recherche » de préservation optimale, afin de ne pas dégrader les bénéfices présents.

Le site est localisé à l'interface entre un réservoir de biodiversité de trame bleue identifié au titre du SRCE dont l'objectif est la « recherche de préservation optimale » et l'agglomération urbaine dense de Cogolin.

Extrait du SRCE

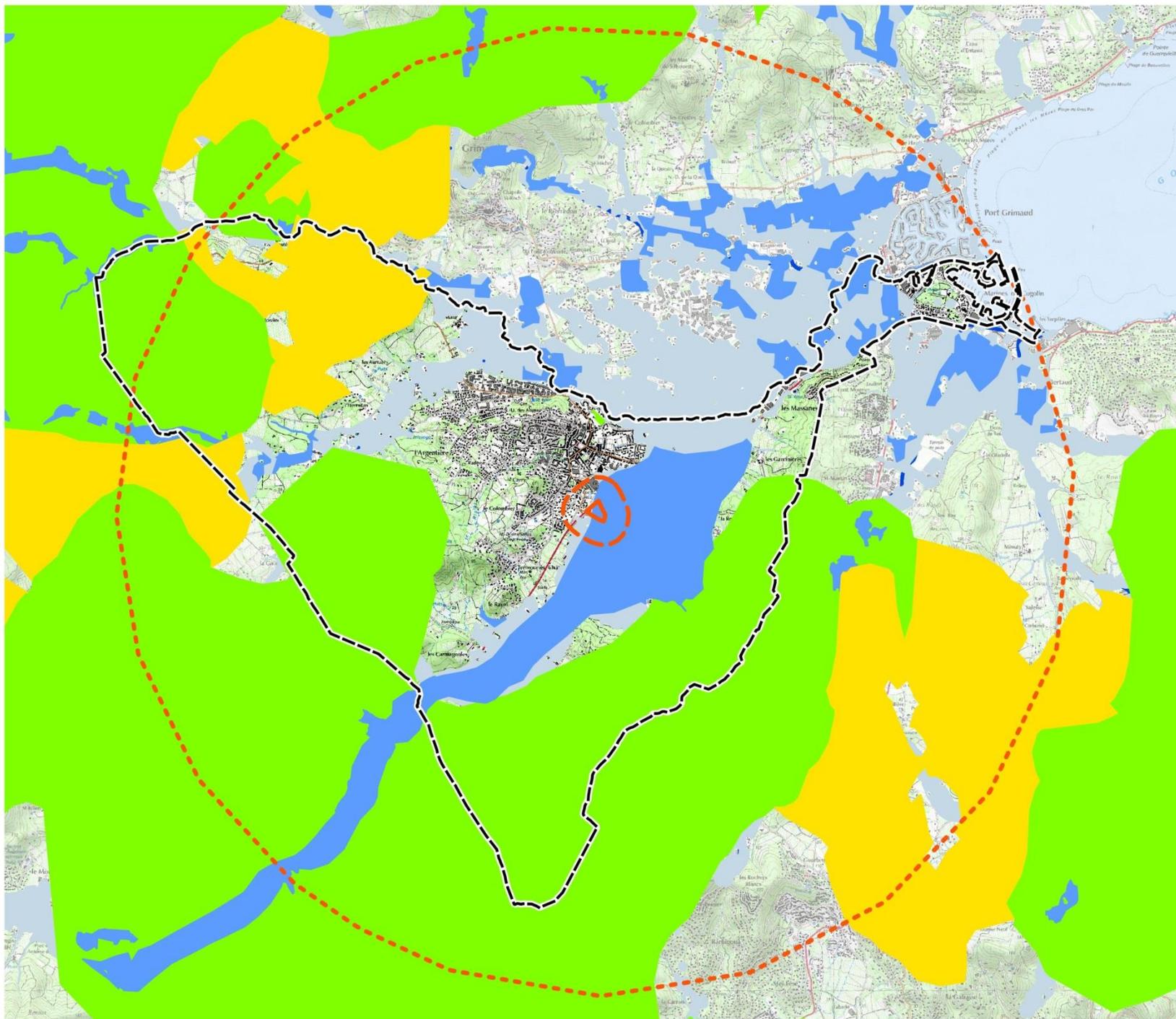


La cartographie suivante présente les continuités écologiques fonctionnelles par rapport au secteur d'étude telles que définies au sein du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) de la région PACA.

La zone d'étude et ses secteurs connexes se situent en dehors des corridors écologiques et des réservoirs de biodiversité définis au sein du SRCE. Cependant la majorité du secteur d'étude est concerné par un espace en eau et un espace de mobilité.

Aucun plan d'eau n'a été observé dans le secteur d'étude et ses abords. Cependant ce dernier semble être une ancienne zone fortement irriguée du fait de la présence d'anciennes noues agricoles et de fossés périphériques. Le secteur d'étude en lui-même se situe dans la continuité d'habitations et des zones pavillonnaires. Sa superficie est faible, l'espace est ouvert et entouré de voiries et d'espaces urbains ce qui ne permet pas de le classer comme un élément important de la trame verte et bleue. L'espace sert surtout d'espace de vie pour de petites espèces locales comme les oiseaux mais ne présente pas de rôle majeur dans le fonctionnement du réseau écologique.

→ Les enjeux du projet vis-à-vis du réseau écologique et du SRCE sont considérés comme faibles dans ce contexte

**Périmètre d'étude**

-  Limites communales
-  Secteur d'étude
-  Périmètre rapproché (250 m)
-  Périmètre éloigné (5 km)

SRCE

-  Corridors surfaciques
-  Espaces en eau
-  Réservoirs de biodiversité
-  Espaces de mobilité
-  Cours d'eau



0 1000 2000



Pré diagnostic écologique

Une étude simplifiée des incidences Natura 2000 a été réalisée sur le site d'étude

Dans le cadre de la construction du LIDL, situé 35 chemin du Colombier à proximité des sites Natura 2000 SIC FR9301622 : "La plaine et le massif des Maures" et SIC FR9301624 : "Corniche Varoise" ; l'entreprise LIDL demande à la société Asellia la réalisation d'une visite hivernale sur site pour la réalisation d'un pré-diagnostic permettant la rédaction de la notice simplifiée des incidences Natura 2000.

Au vu de la localisation du projet, des habitats présents, des surfaces impactées et des espèces potentiellement présentes sur la zone d'étude, la société Asellia a estimé que les incidences du projet sur les espèces ou habitats ayant permis la désignation du site seront marginales à nulles.

Néanmoins, afin de réduire au maximum les impacts potentiels sur la faune, la flore et les habitats naturels, il est recommandé au maître d'ouvrage de :

- conserver les secteurs de fossé humide, bordant le site dans ses parties nord-est à ouest ;
- conserver la zone humide dans la partie nord ;

D'autres part, au vu de la localisation de la zone d'étude dans une zone verte pour la Tortue d'Hermann, et même si les habitats de l'espèce ne semblent pas présents sur le site, un diagnostic succinct spécifique pour cette espèce sur le site afin de se mettre en conformité avec les obligations légales demandées par la DREAL-PACA a été réalisé par la suite. Étant donné que les habitats présents sur la zone impactée ne sont pas ou très peu favorables à l'espèce, étant donné que les milieux autour de la zone d'étude sont déjà largement urbanisés et ne sont également en grande partie pas favorables à l'espèce, et étant donné que les recherches ciblées sur cette espèce sur la zone d'étude en période optimale n'ont pas permis d'identifier d'individus, nous estimons que les incidences du projet sur les populations de Tortue d'Hermann ayant justifiées la désignation du site Natura 2000 : FR9301622 : "La plaine et le massif des Maures" et SIC FR9301624 : "Corniche Varoise" seront nulles à négligeables.

Afin de compléter les données obtenues en 2016, un écologue d'EVEN CONSEIL a réalisé un pré-diagnostic écologique sur le site afin de cibler les éventuels enjeux sur la faune, la flore et les habitats.

➤ **Contexte du projet**

La société Lidl prévoit la réalisation d'une enseigne alimentaire LIDL sur une ancienne parcelle agricole. Le bâtiment sera accompagné par une surface de stationnement des véhicules et un bassin d'infiltration des eaux pluviales. La surface de la parcelle située au 35 chemin du colombier, est de 12504,80 m² et se localise dans le sud-est du centre-ville de la commune.

Le projet est soumis à examen au cas par cas pour la réalisation d'une étude d'impact au titre de la rubrique 41 « Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus » de l'annexe à l'article R122-2 du code de l'environnement. Selon la carte du SIG VAR, intitulée « Application du défrichement Commune de COGOLIN, le secteur d'étude ne se situe pas dans une zone soumise à défrichement. Des espaces soumis au défrichement jouxtent avec la parcelle concernée par le projet.

Situation du projet et détail des parcelles (zonage cadastral et zones soumises à défrichement)



➤ Description des périmètres d'étude

L'analyse du secteur d'étude et de ses potentielles sensibilités repose sur vision élargie de la zone de projet. Cette méthode permet de considérer l'environnement du secteur d'étude dans son ensemble de façon à considérer aussi bien les espèces faunistiques à large dispersion que les espèces faunistiques aux déplacements plus locaux. Aussi la recherche de zones naturelles à statut est primordiale. Ces données servent à comprendre dans quel contexte le secteur d'étude est inclus et quelles sont les enjeux potentiels dans son environnement proche. Les zones à statut sont aussi de très bonnes ressources bibliographiques sur le patrimoine faunistique et floristique présent dans ces espaces. Par conséquent, 3 périmètres ont été définis en fonction du type de projet et de la localisation de la zone :

- **Le secteur d'étude** : c'est l'espace strictement dédié au projet. Il s'agit des limites des parcelles concernées par le projet. Les relevées floristiques se font principalement dans cet espace.
- **Le périmètre rapproché** : c'est une zone tampon, de 250 mètres ici, qui permet de prendre en compte le contexte environnemental des zones connectées au secteur d'étude. Ces espaces, après leur prise de connaissance, pourront permettre de préciser les potentielles fréquentations du secteur d'étude par rapport à la faune par exemple. Les enjeux écologiques seront donc plus précis.
- **Le périmètre éloigné**, de 5 km, est un vaste périmètre qui permet de prendre en compte les grandes entités paysagères aux environs et les espèces faunistiques à très large dispersion (oiseaux et chiroptères). Aussi, ce périmètre permettra de recenser les zones à statut, présentent dans ce rayon et potentiellement le lieu de vie d'une faune remarquable.

Période d'inventaires du pré diagnostic

Observateur	Date	Groupe observé	Conditions météorologiques
Floriane LIRAUD	07/06/2017	Faune flore	20°C Ensoleillé

Les inventaires ont été réalisés à partir d'un transect aléatoire dans le secteur d'étude et les zones connexes. Les espèces en présence ont été notées pour la flore.

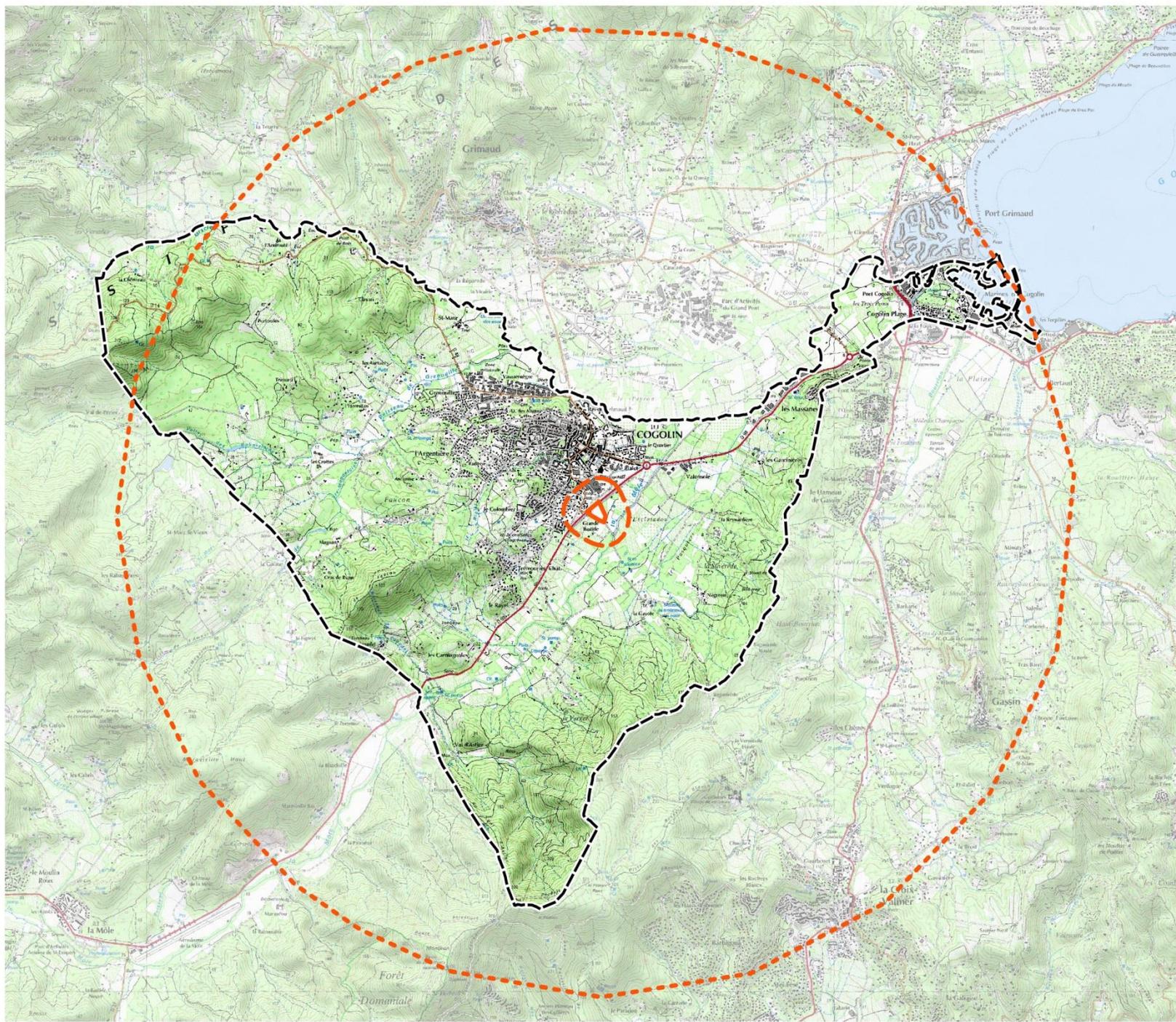
Pour la faune, les espèces directement observées comme les oiseaux ont été répertoriées alors que pour les mammifères les indices ont été recherchés.

Les espèces potentielles dans les différents types d'habitats seront exposées, notamment pour l'herpétofaune et la batrachofaune.

Le groupe des chiroptères n'a pas fait office d'inventaires nocturne dans le cadre de ce prédiagnostic. Les données communales et les fiches de zones naturelles à statut seront consultées afin de compléter les observations de terrain et de définir les enjeux écologiques au global.

Les données communales sont obtenues à partir des sites de l'INPN, Faune PACA et Silène faune-flore. Les fiches INPN de chaque zone à statut présente dans le secteur d'étude éloigné sera consultée. Dans un souci de significativité et de représentativité du milieu, seules les données datant de moins de 10 ans seront conservées. Les données antérieures à 2007 ne seront donc pas considérées.

Par la suite, le secteur d'étude et les zones annexes feront l'objet d'inventaires complet, en fonction des périodes optimales d'observation de la faune et la flore correspondante.



Périmètre d'étude

-  Limites communales
-  Secteur d'étude
-  Périmètre rapproché (250 m)
-  Périmètre éloigné (5 km)





- ▭ Limites communales
- ▭ Secteur d'étude



0 50 100

➤ **Situation par rapport aux périmètres à statut**

- **LES ZONES D'INVENTAIRES**

ZONES NATURELLES D'INTERET ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (TYPE I ET II)

Le programme ZNIEFF a été initié par le ministère de l'Environnement en 1982. Il a pour objectif de recenser sur le territoire national tous les espaces dotés d'une richesse biologique et écologique et dans un état de conservation favorable. Le référentiel ZNIEFF est un véritable outil de connaissance. En fonction du type de ZNIEFF, il est possible de localiser les espaces à enjeux et formant de véritable réservoir de biodiversité. Bien que non soumis au statut de protection, ces espaces doivent être pris en compte dans le cadre des projets, car considérés comme des éléments centraux dans la fonctionnalité du réseau écologique. Les inventaires menés sur ces zones permette de dresser une liste complète et à jour des espèces rares, protégées et ou déterminantes.

Deux types de zones sont définis :

- les zones de type I, caractérisées par leur intérêt biologique remarquable. Elles sont généralement de faible surface.
- les zones de type II, grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

ZONE IMPORTANTE POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX (ZICO)

Le nom de ZICO renvoie à un inventaire scientifique dressé en application d'un programme international de « Birdlife International » visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des Oiseaux sauvages.

Les ZICO sont recensées à l'échelle internationale. Pour être classé comme ZICO, un site doit remplir au moins une des conditions suivantes :

- être l'habitat d'une certaine population d'une espèce internationalement reconnue comme étant en danger ;
- être l'habitat d'un grand nombre ou d'une concentration d'Oiseaux migrateurs, d'Oiseaux côtiers ou d'Oiseaux de mer ;
- être l'habitat d'un grand nombre d'espèces au biotope restreint.

Alors que ces espaces dressent des listes d'oiseaux présents sur le site de façon permanente et / ou ponctuelle, cet espace doit tout de même permettre de conserver ces espèces. Les ZICO ont permis par la suite de retracer les périmètres des ZPS (Zones de Protection Spéciales) du réseau Natura 2000 à partir de 1991.

Les ZICO représentent en moyenne 8,1 % de la surface au sol en France.

ZNIEFF-ZICO ET ZONE DE PROJET

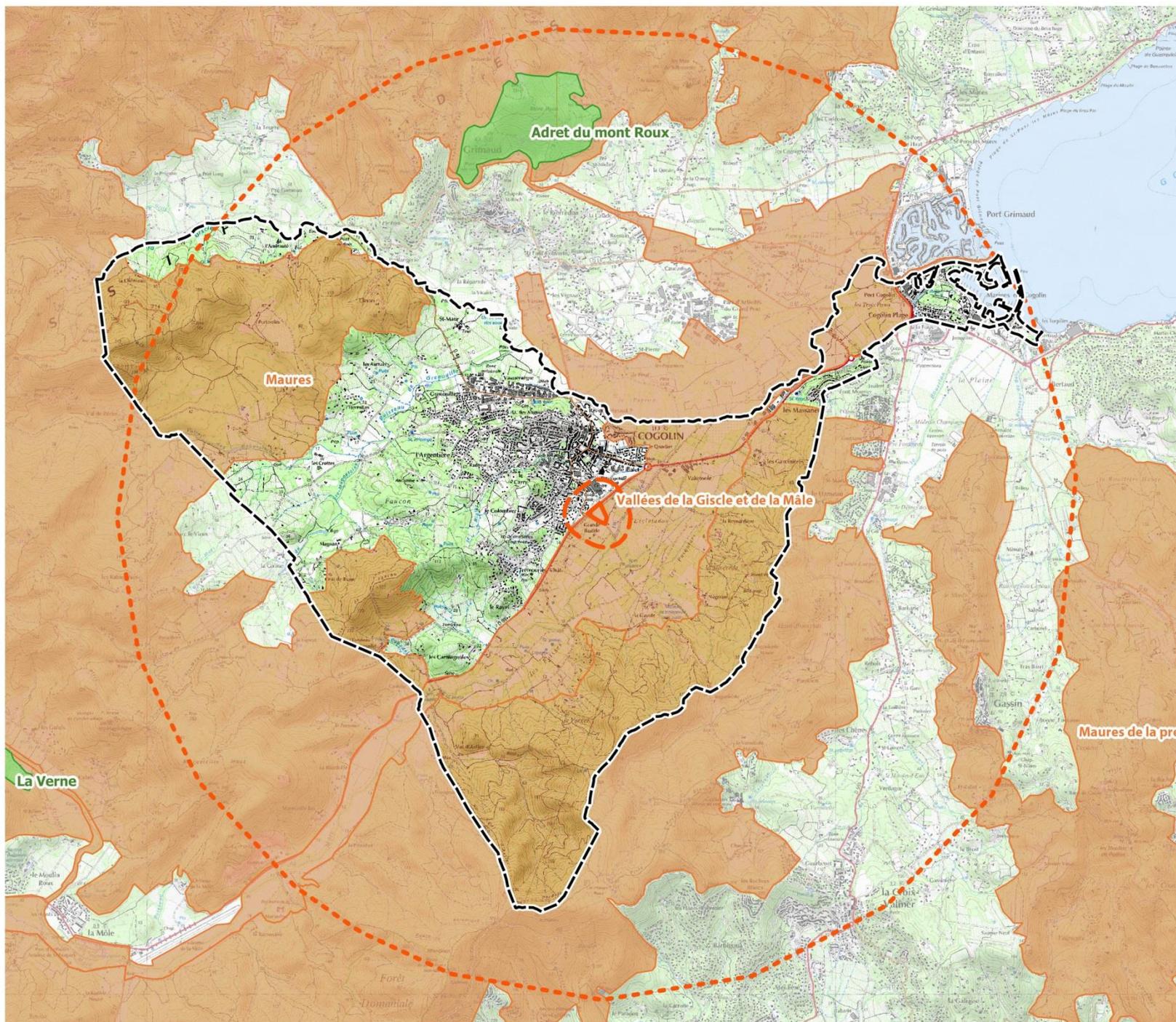
Le secteur d'étude **est inclus dans une ZNIEFF de type 2 : « Vallées de la Giscle et de la Mâle » (Id MNHM : 930012542).**

La ZNIEFF de type 1 la plus proche du secteur d'étude « **Adret du Mont Roux** » (id MNHM 930012550), **se situe à environ 4.9 km de la limite nord du secteur d'étude. Aucune ZICO n'est recensée dans le périmètre éloigné.**

Le tableau ci-dessous indique les Zones d'Inventaires présentes dans le périmètre éloigné et qu'il faudra donc prendre en compte dans l'analyse des enjeux et de sa biodiversité, par rapport au secteur d'étude.

Liste des zones d'inventaires présentes dans un rayon de 5 km du secteur d'étude

ZNIEFF 1	
Id MNHN	NOM
930012550	Adret du Mont Roux
ZNIEFF 2	
930012543	Maures de la presqu'île de Saint-Tropez
930012542	Vallées de la Giscle et de la Mâle
930012516	Maures

**Périmètre d'étude**

-  Limites communales
-  Secteur d'étude
-  Périmètre rapproché (250 m)
-  Périmètre éloigné (5 km)

Zones d'Inventaires

-  ZNIEFF 1
-  ZNIEFF 2



- **LES ZONES RÉGLEMENTAIRES**

Aucune zone réglementaire n'a été observée dans le périmètre éloigné et dans les limites proches de ce dernier.

- **LE RÉSEAU NATURA 2000**

Les zones Natura 2000 constituent un réseau de sites écologiques à l'échelle Européenne. Ces zones ont deux objectifs majeurs qui sont :

- la préservation de la diversité biologique.
- la valorisation du patrimoine naturel de nos territoires.

Les zones Natura 2000 forment un maillage qui se veut cohérent à travers toute l'Europe, afin que cette démarche favorise la bonne conservation des habitats naturels et des espèces. Les textes les plus importants qui encadrent cette initiative sont les directives « Oiseaux » (1979) et « Habitats », faune, flore (1992). Ces deux directives sont les éléments clefs de la création des zones Natura 2000.

La directive Oiseaux/ ZPS permet ainsi de :

- Répertorier les espèces et sous-espèces menacées.
- Classer à l'échelle Européenne plus de 3000 zones qui ont un intérêt particulièrement fort pour l'avifaune.
- Délimiter les Zones de Protection Spéciales (ZPS).

La directive Habitats, faune, flore/ ZSC permet quant à elle de :

- Répertorier les espèces animales, végétales qui présentent un intérêt communautaire.
- Classer à l'échelle Européenne plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales.
- Délimiter les Zones de Spéciales de Conservations (ZSC).

L'ensemble des ZSC et des ZPS forment le réseau Natura 2000.

L'extrême richesse de la biodiversité en PACA est le résultat d'une grande diversité de climat (méditerranéen à alpin), de reliefs (plaine, littoral, montagne), de territoires urbains et ruraux, de pratiques humaines traditionnelles. La région constitue un carrefour biogéographique (corridor biologique, couloirs de migration,...) de grand intérêt au niveau européen.

NATURA 2000 EN PACA

Le réseau Natura 2000 de PACA a l'ambition de refléter cette richesse et de contribuer à sa meilleure gestion. Il comprend 128 sites désignés au titre des deux directives : « Habitats » (96 pSIC, SIC ou ZSC) et « Oiseaux » (32 ZPS). Il recouvre environ 30% de la superficie régionale.

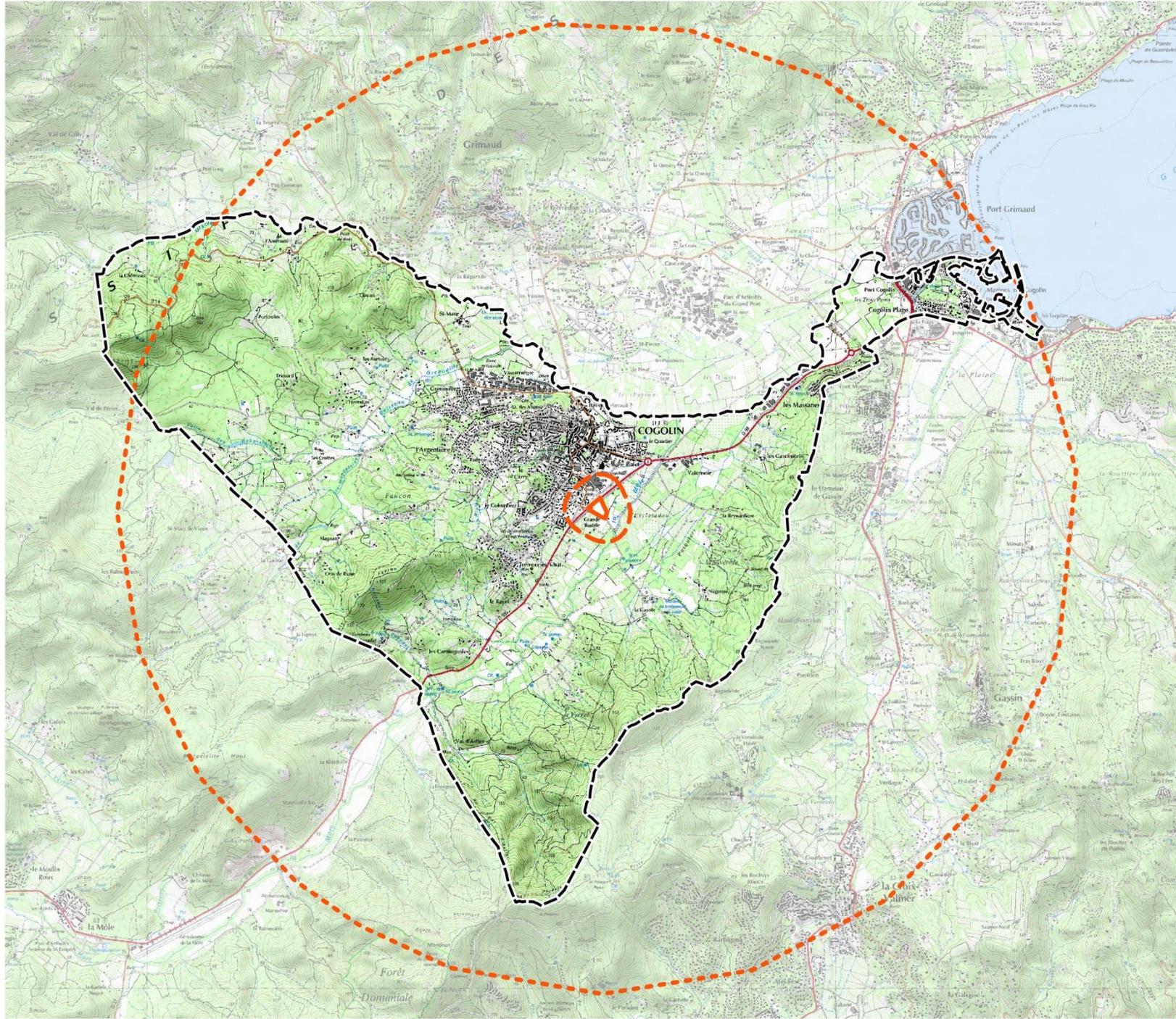
Près de 700 communes sont concernées et un grand nombre d'acteurs (élus, propriétaires, associations, particuliers, grand public, ...) sont impliqués à différents niveaux.

70% des sites Natura 2000 en PACA font à ce jour l'objet d'un document d'objectifs (DOCOB) élaboré au sein des comités de pilotage par l'intermédiaire des opérateurs locaux (collectivités, Parcs, ONF essentiellement).

De nombreux contrats ont été signés (MAET et autres contrats Natura 2000) et les chartes, nouvel outil d'adhésion à la démarche, devront permettre de sensibiliser un maximum d'acteurs.

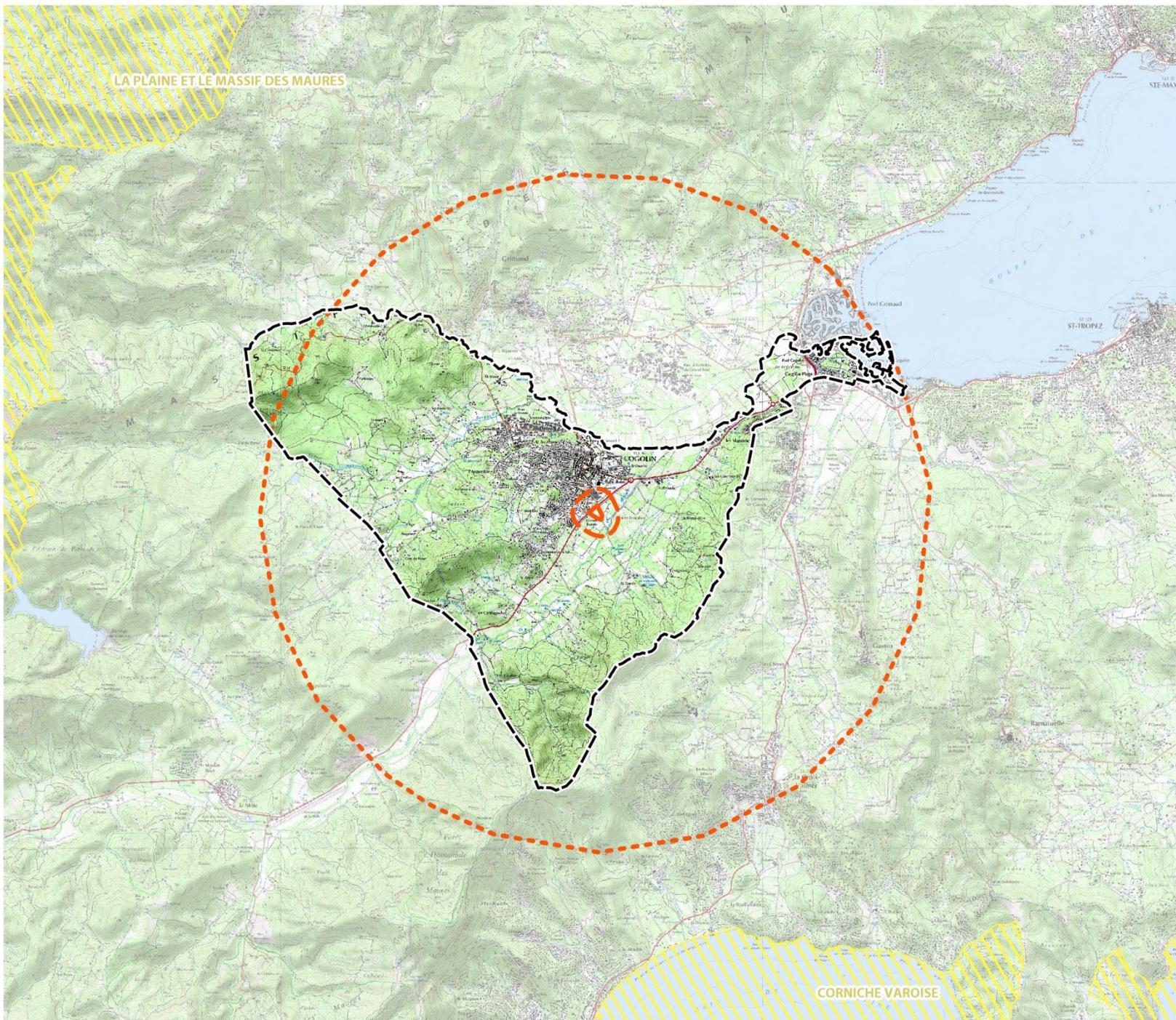
LE RÉSEAU NATURA 2000 ET LA ZONE DE PROJET

Le secteur d'étude n'est situé ni dans une ZPS ni dans une ZSC. Aucun espace Natura 2000 n'est situé dans le périmètre éloigné.



- Périmètre d'étude**
-  Limites communales
 -  Secteur d'étude
 -  Périmètre rapproché (250 m)
 -  Périmètre éloigné (5 km)



**Périmètre d'étude**

-  Limites communales
-  Secteur d'étude
-  Périmètre rapproché (250 m)
-  Périmètre éloigné (5 km)

Natura 2000

-  ZSC



0 1000 2000



ENJEUX RELATIFS AUX ZONES NATURELLES A STATUT

Le secteur d'étude est inclus dans une ZNIEFF de type 2 « **Vallées de la Giscle et de la Mâle** » (Id MNHM : **930012542**). Aucune zone réglementaire, ni Natura 2000 n'est concernée par le secteur d'étude.

Les enjeux vis-à-vis des zones à statut sont globalement faibles. Les espaces urbains sont bien présents à proximité directe du secteur d'étude (zone urbaine, départementales, zones commerciales ...) . Le secteur d'étude est entouré de voiries qui permettent de bien délimiter les espaces vis-à-vis des autres zones naturelles. En d'autres termes, l'espace d'étude apparaît déconnecté des grandes entités naturelles significatives.

➤ Occupation du sol

Le référentiel Corine Land Cover 2012, permet de cartographier les grandes entités géographiques sur le sol français. Bien que sa précision ne soit pas adaptée pour les petites échelles, il permet en amont des inventaires de terrain de prendre connaissance de l'environnement général.

En ce qui concerne le secteur d'étude présent, ce dernier est inclus dans l'entité :

- 112 : Tissu urbain discontinu
- 221 : Vignobles
- 242 : Systèmes cultureux et parcellaires complexes

Le périmètre rapproché est complété par une nouvelle entité :

- 324 : Forêt et végétation arbustive en mutation

De façon plus générale, le secteur d'étude s'inscrit dans un contexte urbain et agricole (déprise) avec des pressions urbaines directes dans son environnement proche. L'anthropisation progressive est nettement marquée avec la présence de nombreuses résidences récentes.

➤ **Habitats et flore recensés dans le secteur d'Étude / Analyse bibliographique**

LES HABITATS

La détermination des différentes typologies d'habitats au sein du secteur d'étude s'appuie sur l'utilisation de référentiel reconnu. Cette méthode permet une homogénéité des appellations et la reconnaissance des habitats par toutes les professions liées.

Le référentiel EUNIS, 2013 a été utilisé. Peu à peu ce dernier prend la place de Corine Biotope, à l'échelle européenne. Dans un souci de compréhension, les codes Corine biotope seront indiqués entre parenthèse en cas de correspondance.

La cartographie des habitats a été réalisée à la suite des inventaires de terrain lors de la phase de pré diagnostic, en fonction des espèces floristiques inventoriées sur le secteur d'étude. Les habitats sont susceptibles d'évoluer en fonction des éventuelles prospections de terrain complémentaires, à réaliser en période optimale.

À partir du code EUNIS et Corine Biotope, en complément, 5 typologies d'habitats ont été déterminées. Les paragraphes suivants détaillent chaque habitat, avec des espèces végétales représentatives et des photographies prises le 16 mai 2017, sur site.

11.5 Friches, jachères ou terres arables récemment abandonnées (CB 87)

La majeure partie du site est composée d'une vaste friche (issue de la déprise agricole). Une conversation avec le propriétaire de la parcelle a permis de comprendre que ce site anciennement à usage agricole, est actuellement autonome. Temporairement, il est utilisé par les gens du voyage. A l'heure actuelle, le terrain est envahie par la végétation et notamment, les bromes (*Bromus sp*), les Cistes (*Cistus sp*), les chrysanthèmes des moissons (*Glebionis segetum*), le trèfle pied-de-lièvre (*Trifolium arvense*), l'orge queue de rat (*Hordeum murinum*), le fenouil (*Foeniculum vulgare*), la mauve sylvestre (*Malva sylvestris*), la grande brize (*Briza maxima*)...

Généralement, ce sont des espèces rudérales possédant une valence écologique étendue, et de ce fait, disposant d'une grande résistance et rémanence vis-à-vis de la perturbation du milieu. Ces espèces opportunistes visent à homogénéiser le milieu. Des débroussaillages réguliers et estivaux sont réalisés par le propriétaire occasionnellement, vers le mois de juillet selon son témoignage.

Friches du secteur d'étude (partie ouest) (FL, juin 2017)



J1.1 Bâtiments résidentiels des villes et des centres villes (CB 86.1)

La partie la plus à l'ouest du secteur d'étude est occupé par une résidence. Le propriétaire des parcelles et de cette maison loue actuellement le logement et vient effectuer l'entretien des espaces verts. Elle est située en bordure de la départementale D98. Un mur bétonnée est érigée sur toute la partie ouest de la maison afin de créer une barrière par rapport à la circulation des voitures, intensive, sur cette même départementale. Cet habitat ne présente pas d'intérêt pour la flore. Il est délimitée de la parcelle est par un talus et la présence de quelques peupliers (*Populus alba*).

Pavillon situé à l'Ouest du secteur d'étude (FL, juin 2017)



J4.2 Réseaux routiers

Le secteur d'étude est situé dans un espace très urbain, en raison de la présence de voiries sur tout le pourtour et l'environnement proche des parcelles concernées par le projet. La route la plus importante est la départementale D98 qui longe la limite ouest du secteur d'étude. C'est une route à forte circulation qui est le lieu de nombreux accidents meurtriers selon les témoignages récoltés. Un projet de rond-point est visiblement envisagé dans le cadre de l'urbanisation de la parcelle afin de fluidifier la circulation et sécuriser les usagers par la même occasion. L'intérêt floristique n'est pas non plus reconnu sur ce type d'habitat.

Voirie en périphérie du secteur d'étude (FL, juin 2017)



Fossés :

Un fossé est présent sur la totalité du pourtour du secteur d'étude. Ce dernier n'était pas en eau lors des inventaires. IL est visiblement en eau une partie de l'année, notamment lors des grosses pluies orageuses d'aout et septembre. Ils se développent dans cet espace des hélophytes et des espèces végétales typiques des espaces en eau : Massette (*Typha latifolia*), salicaire (*Lythrum salicaria*), plantain d'eau (*Alisma lanceolatum*), la canne de Provence (*Arundo donax*), l'herbe de la pampa (*Cortaderia selloana*)... Étant donné son état de conservation (en partie dégradé), sa situation, à proximité des voiries, la forte végétation présente et l'absence d'eau une partie de l'année, ces fossés n'apparaissent pas pertinents pour l'accueil d'une faune remarquable.

Herbe de la pampa présente dans le fossé à l'est de la parcelle

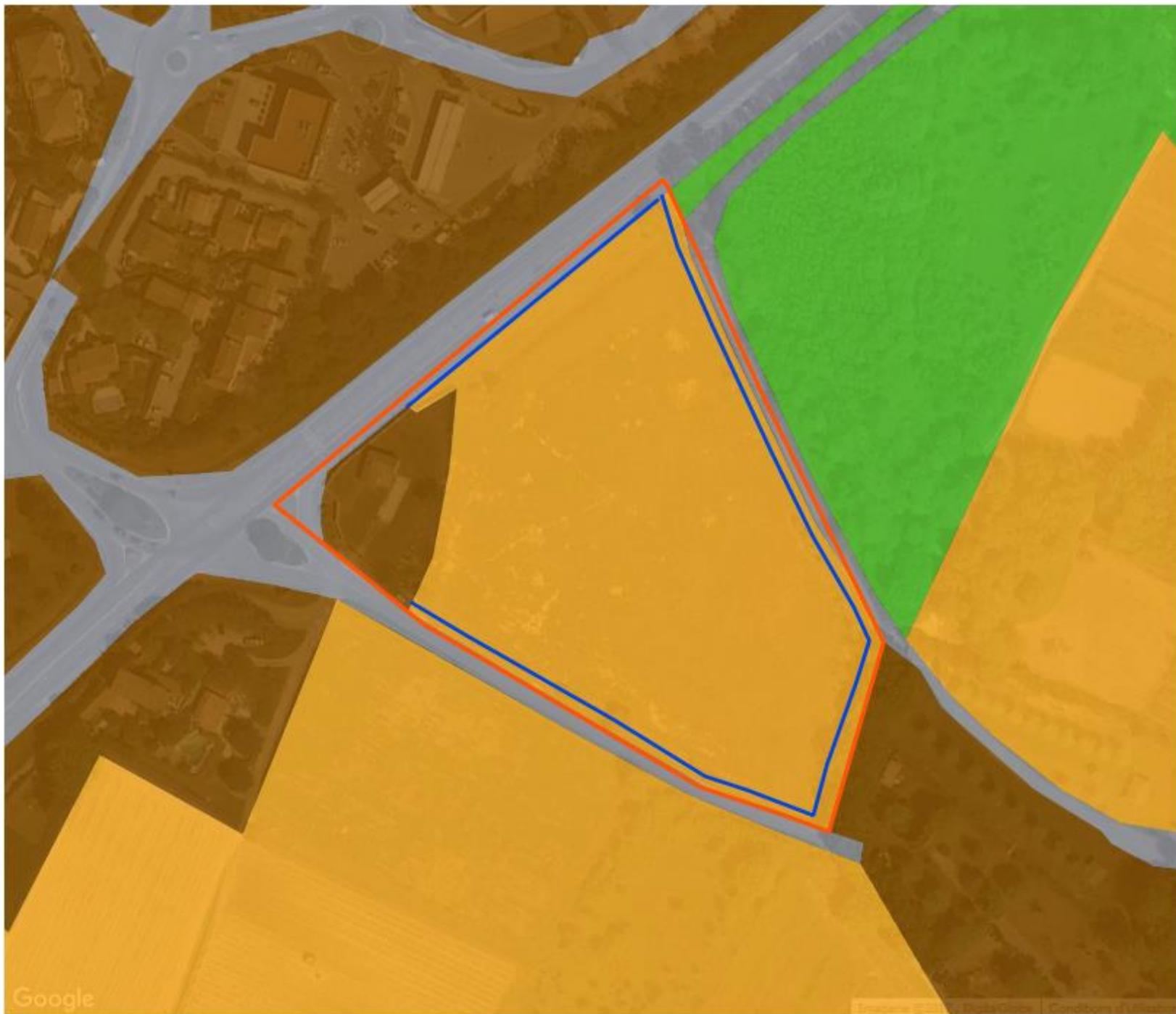


G1 Forêts de feuillus caducifoliés

Dans le périmètre rapproché, au nord du secteur d'étude une forêt de feuillus est assez bien implantée. Le frêne (*Fraxinus angustifolia*) est bien représenté et domine l'espace. Quelques chênes blancs (*Quercus pubescens*) et saules blancs (*Salix alba*) et figuier (*Ficus carica*) ont été observés. La canopée est dense et ne permet pas une diversité des espèces herbacées. D'importantes broussailles de ronce (*Rubus fruticosus* et *ulmifolius*), de gaillet gratteron (*Galium aparine*), de caille lait jaune (*Galium verum*) et de lierre (*Hedera helix*) ont été observées. Une bonne partie de cette forêt é été détériorée par l'implantation des habitations et des espaces cultureaux.

Espace forestier au nord du secteur d'étude



**Périmètre d'étude** Secteur d'étude**Habitats** G1 Forêts de feuillus caducifoliés I1.5 Friches, jachères ou terres arables récemment abandonnées (CB 87) J1.1 Bâtiments résidentiels des villes et des centres villes (CB 86.1) J4.2 Réseaux routiers Fossés



Périmètre d'étude

 Secteur d'étude

Enjeux

-  Très faibles
-  Faibles
-  Modérés
-  Forts
-  Majeurs



LA FLORE

➤ Méthodologie de recherche de données

Afin de récolter les données de flore, les bases de données communales ont été consultées pour la commune de Cogolin

Les bases de données considérées comme valides sont : l'INPN et Silène flore (CBMP). Les espèces protégées sur le territoire national et / ou régional sont recherchées et mises en évidence. Enfin, les données géo référencées par Silène flore sont extraites et mises en page afin de les confronter au secteur d'étude.

Dans un souci de significativité, seules les données datant de moins de 10 ans sont conservées. Les données antérieures à 2007 ne sont donc pas considérées.

➤ Données de Silène flore

Les données du Conservatoire Botanique de Porquerolles recensent la présence de 349 espèces floristiques au sein de la commune de Cogolin. Sur la totalité **3 espèces sont protégées** à l'échelle **nationale**. Il s'agit :

Liste des espèces floristiques protégées sur le territoire national et recensées dans la commune de Cogolin

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Nombre d'observations	Date de dernière obs.
<i>Kickxia commutata</i> (Bernh. ex Rchb.) Fritsch, 1897	Linaire grecque, Linaire changée	1	30/08/2013
<i>Vitex agnus-castus</i> L., 1753	Gattilier, Poivre sauvage	1	30/08/2013
<i>Leucojum pulchellum</i> Salisb., 1807	Nivéole jolie	10	18/01/2012

Ces 3 espèces sont inscrites sur la liste des espèces végétales protégées sur le territoire national. (Article 1, Arrêté modifié du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire).

La base de données Silène Flore recense aussi la présence de **3 espèces floristiques protégées sur le territoire régional**. (Arrêté interministériel du 9 mai 1994 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Provence-Alpes-Côte-D'azur)

Liste des espèces végétales protégées sur le territoire national et recensées dans la commune de Cogolin

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Nombre d'observations	Date de dernière obs.
<i>Polystichum setiferum</i> (Forssk.) T.Moore ex Woyen., 1913	Polystic à frondes soyeuses,	12	01/03/2015
<i>Romulea rollii</i> Parl., 1858	Romulée de Rolli	1	23/11/2014
<i>Carex olbiensis</i> Jord., 1846	Laïche d'Hyères	5	17/03/2011

Aucune de ces données n'est recensée dans le secteur d'étude, à ce jour.

➤ Données de l'INPN

Les données de la base de données communale de l'INPN recense la présence de 348 espèces végétales sur la commune de Cogolin

Sur la totalité, **8 espèces sont protégées à l'échelle nationale** (Arrêté modifié du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire Article 1 2 et 3). Il s'agit,

Liste des espèces végétales protégées sur le territoire national et recensées dans la commune de Cogolin

Nom valide	Nom vernaculaire	Protection
<i>Gladiolus dubius</i> Guss., 1832	Glaïeul douteux	Article 1
<i>Isoetes duriei</i> Bory, 1844	Isoète de Durieu	Article 1
<i>Kickxia commutata</i> (Bernh. ex Rchb.) Fritsch, 1897	Linaire grecque, Linaire changée	Article 1
<i>Leucojum aestivum</i> L., 1759	Nivéole d'été	Article 1
<i>Ranunculus ophioglossifolius</i> Vill., 1789	Bouton d'or à feuilles d'Ophioglosse	Article 1
<i>Serapias neglecta</i> De Not., 1844	Sérapias négligé	Article 1
<i>Spiranthes aestivalis</i> (Poir.) Rich., 1817	Spiranthe d'été	Article 1
<i>Tamarix africana</i> Poir., 1789	Tamaris d'Afrique	Article 1

La base de données communale de l'INPN recense aussi la présence de **13 espèces végétales protégées sur le territoire régional. (Arrêté interministériel du 9 mai 1994 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Provence-Alpes-Côte-D'azur)**

Liste des espèces végétales protégées sur le territoire régional et recensées dans la commune de Cogolin

Nom valide	Nom vernaculaire	Protection
<i>Aira provincialis</i> Jord., 1852	Canche de Provence	Article 1
<i>Anacamptis laxiflora</i> (Lam.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	Orchis à fleurs lâches	Article 1
<i>Carex depauperata</i> Curtis ex With., 1787	Laïche appauvrie	Article 1
<i>Carex olbiensis</i> Jord., 1846	Laïche d'Hyères	Article 1
<i>Convolvulus soldanella</i> L., 1753	Liseron des dunes	Article 1
<i>Coronilla valentina</i> L., 1753	Coronille de Valence	Article 1
<i>Crypsis schoenoides</i> (L.) Lam., 1791	Crypsis faux choïn	Article 1
<i>Echinophora spinosa</i> L., 1753	Échinophore épineuse	Article 1
<i>Eryngium maritimum</i> L., 1753	Panicaut de mer	Article 1
<i>Exaculum pusillum</i> (Lam.) Caruel, 1886	Cicendie naine, Éxacule nain	Article 1
<i>Osmunda regalis</i> L., 1753	Osmonde royale, Fougère fleurie	Article 1
<i>Polystichum setiferum</i> (Forssk.) T.Moore ex Woyn., 1913	Polystic à frondes soyeuses	Article 1
<i>Serapias olbia</i> Verg., 1908	Sérapias d'Hyères	Article 1

La base de données de L'INPN ne fournit pas de données géoréférencées.

Les données fournies par ces deux bases données permettent de centrer les espèces potentielles sur le site lors des inventaires de terrain en fonction de leurs besoins écologiques.

Selon les cartes ci-après, aucune espèce végétale, protégée au niveau nationale et / ou régionale n'a été observée dans le passé et récemment, dans le secteur d'étude. Les espèces protégées sont toutes situées dans le périmètre éloigné, soit à plus de 250 mètres du secteur d'étude.

➤ **Observations de terrain**

Les inventaires de terrains, réalisés le 07 juin 2017, ont permis de recenser la présence de 77 espèces dans le secteur d'étude et ses environs proches. La période est actuellement favorable pour l'observation de la flore. Aucune espèce patrimoniale et ou protégée sur le territoire national et régional n'a pu être observée. Seule le laurier rose (*Nerium oleander*) a été inventorié en bordure du secteur d'étude mais son caractère ornemental ne permet pas de considérer son implantation comme spontanée et son caractère comme sauvage, bien qu'il soit dans son aire géographique de répartition naturelle. Les autres espèces sont communes et généralement méditerranéennes, inféodées aux espaces en friches.

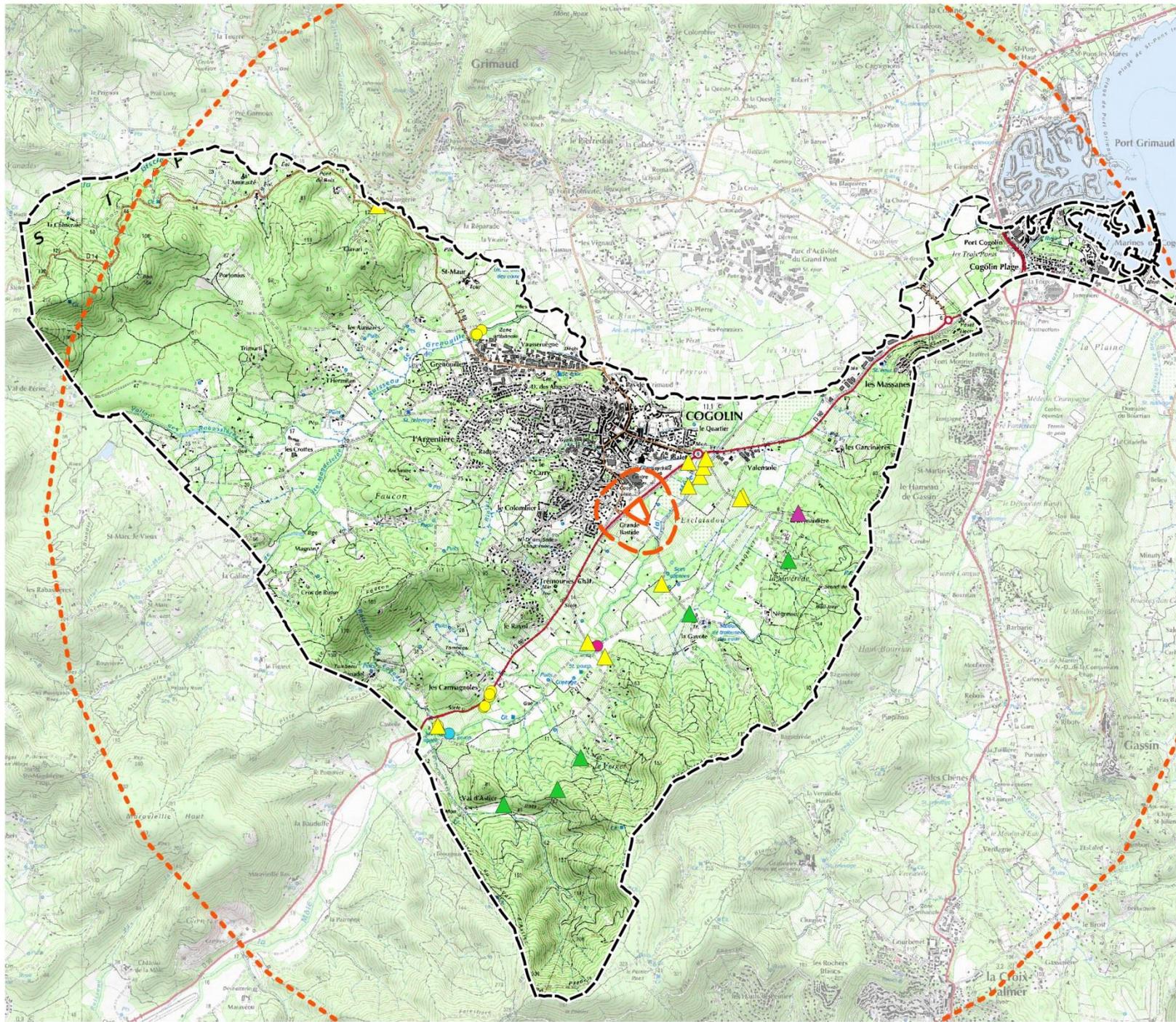
La liste des espèces végétales observées en phase de prédiagnostic est présentée ci-après :

Liste des espèces floristiques observées en phase de prédiagnostic

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Acacia dealbata</i> Link, 1822	Mimosa argenté
<i>Acer campestre</i> L., 1753	Érable champêtre
<i>Alisma lanceolatum</i> With., 1796	Plantain d'eau à feuilles lancéolées, Alisma lancéolée
<i>Allium roseum</i> L., 1753	Ail rose
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn., 1790	Aulne glutineux, Verne
<i>Althaea officinalis</i> L., 1753	Guimauve officinale, Guimauve sauvage
<i>Anagallis arvensis</i> L., 1753	Mouron rouge
<i>Arundo donax</i> L., 1753	Canne de Provence, Grand roseau
<i>Ballota nigra</i> L., 1753	Ballote noire
<i>Bituminaria bituminosa</i> (L.) C.H.Stirt., 1981	Trèfle bitumeux, Trèfle bitumineux
<i>Briza maxima</i> L., 1753	Brize élevée, Grande Brize
<i>Bromus</i> sp	Brome
<i>Carex flacca</i> Schreb., 1771	Laîche glauque, Langue-de-pic
<i>Carex pendula</i> Huds., 1762	Laîche à épis pendants, Laîche pendante
<i>Cichorium intybus</i> L., 1753	Chicorée amère, Barbe-de-capucin
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	Cirse commun, Cirse à feuilles lancéolées, Cirse lancéolé
<i>Convolvulus sepium</i> L., 1753	Liset, Liseron des haies
<i>Cortaderia selloana</i> (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn., 1900	Herbe de la Pampa, Roseau à plumes
<i>Crepis foetida</i> L., 1753	Crépide fétide
<i>Cynodon dactylon</i> (L.) Pers., 1805	Chiendent pied-de-poule, Gros chiendent
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule
<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage, Daucus carotte
<i>Echium plantagineum</i> L., 1771	Vipérine à feuilles de plantain, Vipérine faux Plantain
<i>Erodium ciconium</i> (L.) L'Hér., 1789	Érodium Bec-de-cigogne
<i>Ficus carica</i> L., 1753	Figuier commun, Figuiers de Carie
<i>Foeniculum vulgare</i> Mill., 1768	Fenouil commun
<i>Fraxinus angustifolia</i> Vahl, 1804	Frêne à feuilles étroites
<i>Galactites tomentosus</i> Moench, 1794	Chardon laiteux
<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron, Herbe collante
<i>Galium verum</i> L., 1753	Gaillet jaune, Caille-lait jaune
<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Géranium découpé, Géranium à feuilles découpées
<i>Geranium rotundifolium</i> L., 1753	Géranium à feuilles rondes, Mauvette
<i>Glebionis segetum</i> (L.) Fourr., 1869	Chrysanthème des moissons, Chrysanthème des blés
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean
<i>Hordeum murinum</i> L., 1753	Orge sauvage, Orge Queue-de-rat
<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé, Herbe de la Saint-Jean
<i>Iris pseudacorus</i>	Iris jaune
<i>Laurus nobilis</i> L., 1753	Laurier-sauce
<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	Lotier corniculé

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Lythrum salicaria</i> L., 1753	Salicaire commune, Salicaire pourpre
<i>Malva sylvestris</i> L., 1753	Mauve sauvage, Mauve sylvestre, Grande mauve
<i>Mentha aquatica</i> L., 1753	Menthe aquatique
<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh., 1792	Menthe à feuilles rondes
<i>Nerium oleander</i> L., 1753	Laurier rose
<i>Oenanthe pimpinelloides</i> L., 1753	Oenanthe faux boucage
<i>Papaver rhoeas</i> L., 1753	Coquelicot
<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	Vigne-vierge commune
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures
<i>Plantago major</i> L., 1753	Plantain majeur, Grand plantain, Plantain à bouquet
<i>Platanus x hispanica</i> Mill. ex Münchh., 1770	Platane d'Espagne
<i>Poa annua</i> L., 1753	Pâturin annuel
<i>Populus alba</i> L., 1753	Peuplier blanc
<i>Populus nigra</i> L., 1753	Peuplier commun noir, Peuplier noir
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante, Quintefeuille
<i>Poterium sanguisorba</i> L., 1753	Pimprenelle à fruits réticulés
<i>Pyracantha coccinea</i> M.Roem., 1847	Buisson ardent
<i>Quercus pubescens</i> Willd., 1805	Chêne pubescent
<i>Ranunculus paludosus</i> Poir., 1789	Renoncule des marais, Renoncule à feuilles de cerfeuil
<i>Raphanus raphanistrum</i> L., 1753	Ravenelle, Radis sauvage
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia, Carouge
<i>Rubus fruticosus</i> L., 1753	Ronce de Bertram, Ronce commune
<i>Rubus ulmifolius</i> Schott, 1818	Rosier à feuilles d'orme, Ronce à feuilles d'Orme
<i>Rumex acetosella</i> L., 1753	Petite oseille, Oseille des brebis
<i>Salix alba</i> L., 1753	Saule blanc, Saule commun
<i>Scabiosa atropurpurea</i> L., 1753	Scabieuse pourpre foncé, Scabieuse des jardins
<i>Scirpoides holoschoenus</i> (L.) Soják, 1972	Scirpe-jonc
<i>Senecio vulgaris</i> L., 1753	Séneçon commun
<i>Sinapis alba</i> L., 1753	Moutarde blanche
<i>Smilax aspera</i> L., 1753	Salsepareille, Liseron épineux
<i>Stellaria media</i> (L.) Vill., 1789	Mouron des oiseaux, Morgeline
<i>Trifolium angustifolium</i> L., 1753	Trèfle à folioles étroites, Queue-de-renard
<i>Trifolium arvense</i> L., 1753	Trèfle des champs
<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande
<i>Typha latifolia</i> L., 1753	Massette à larges feuilles
<i>Verbascum blattaria</i> L., 1753	Molène blattaire, Herbe aux mites
<i>Veronica hederifolia</i> L., 1753	Véronique à feuilles de lierre
<i>Vicia villosa</i> Roth, 1793	Vesce velue, Vesce des sables

Plusieurs espèces invasives ont cependant été observées : l'herbe de la pampa, la canne de Provence, le robinier faux acacia. Dans le cadre du projet, il faudra veiller à les supprimer aux risques qu'elles prolifèrent au sein du nouvel aménagement paysager et qu'elles entrent en compétition avec les espèces implantées dans les espaces verts.



Périmètre d'étude

-  Limites communales
-  Secteur d'étude
-  Périmètre rapproché (250 m)
-  Périmètre éloigné (5 km)

Protection régionale

-  Laïche d'Hyères
-  Polystic à frondes soyeuses
-  Romulée de Rolli

Protection nationale

-  Gattilier, Poivre sauvage
-  Linaire grecque
-  Nivéole jolie



ENJEUX RELATIFS AUX ESPÈCES FLORISTIQUES ET AUX HABITATS

Les données de terrain, n'ont pas permis d'identifier la présence d'habitat patrimonial et / ou d'intérêt communautaire (absence de zone Natura 2000) sur le secteur d'étude. Les habitats identifiés sont communs et répandus dans le domaine méditerranéen. D'autre part, le secteur d'étude se situe dans une zone particulièrement urbaine. Le site est régulièrement entretenu par débroussaillage. Le site subit quelques pollutions urbaines (déchets, bruits et pollutions). **En l'absence d'habitat patrimonial et d'intérêt communautaire, les enjeux sur les habitats sont considérés comme faibles.**

Vue d'ensemble du secteur d'étude



Les inventaires floristiques du 07 juin 2017, n'ont pas permis d'identifier d'espèces patrimoniales. Une espèce protégée sur le territoire national, le laurier rose (*Nerium oleander*) a été observé en bordure sud du secteur d'étude, au niveau du fossé. Étant donné la forte utilisation de cette espèce pour l'ornementation, il est donc fortement possible, d'autant plus dans un contexte si urbain, que cet individu ne soit pas naturel mais issu de plantation volontaire. Aussi les lauriers roses sont fortement présents en bordure de la route D98 et au niveau des haies végétales des pavillons. Aussi, bien que l'espèce se situe dans son aire de répartition naturelle, département du var, la présence de cet individu n'est pas considérée comme contraignante vis-à-vis du projet.

La consultation des bases de données communales n'ont pas permis de mettre en évidence de données historiques, sur la présence, d'éventuelles espèces protégées sur le site d'étude.

Le site subit des pressions environnementales par la pratique régulière et annuelle de débroussaillage.

Dans ce contexte, les enjeux sur la flore sont considérés comme faibles.

LA FAUNE

➤ Méthodologie de recherche de données

Les bases de données communales : faune PACA, Silène Faune et INPN sont étudiées afin de dresser un bilan des espèces recensées sur la commune. Les groupes concernés par les recherches sont : les mammifères (hors chiro), les chiroptères, les amphibiens et les reptiles, les rhopalocères et les odonates. L'ichtyofaune n'est pas recherchée du fait de l'absence de cours d'eau propice à leur présence dans le secteur d'étude.

Les inventaires effectués pour le prédiagnostic ont eu lieu le 29 mars 2017, soit en période favorable pour l'observation de la faune en général. Cette visite avait pour but d'identifier les enjeux éventuels pour la faune vis-à-vis du projet.

Le but principal est d'identifier de façon générale la richesse et la présence potentielle d'espèces patrimoniales dans le secteur d'étude et ses zones connexes. Les données seront étudiées dans un rayon de 5 km pour les espèces à large dispersion et / ou volatiles, c'est-à-dire potentielle dans le secteur d'étude. Les fiches des zones à statut présentes dans le périmètre éloigné seront donc consultées et les données seront intégrées aux données communales si manquantes et enrichissantes.

Pour chaque groupe seront renseignés les statuts de protection. Aussi les espèces patrimoniales seront mises en évidence si elle s'avère pertinente dans le secteur d'étude. Enfin des enjeux potentiels seront définis afin de cadrer le contexte environnemental du projet.

Notons que l'intérêt patrimonial d'une espèce est déduit de :

- son statut biologique sur la zone d'étude (sédentaire, nicheuse, migratrice, hivernante...),
- ses effectifs (couples nicheurs ou individus, regroupements en dortoirs...) présents (pourcentage de l'effectif régional, national...),
- ses statuts de protection (protection nationale, européenne, internationale),
- ses statuts de conservation aux échelles géographiques locales, régionales, nationales
- d'autres critères biogéographiques et écologiques : isolement géographique, limite d'aire de répartition...

INSECTES

Le secteur d'étude et ses limites proches sont favorables à la présence des rhopalocères et des odonates du fait de la présence d'un espace anciennement irrigué et de vastes zones prairiales en fleurs.

Bibliographie

Afin de connaître les espèces potentielles dans le secteur d'étude, les bases de données communales ont été consultées : Silène Faune, Faune PACA, INPN.

- Odonates

Liste des espèces d'odonates mentionnées dans la bibliographie communale

Bibliographie	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection nationale	Directive habitat	Convention de berne
Faune PACA	Aeshne affine	<i>Aeshna affinis</i>			
Faune PACA	Anax empereur	<i>Anax imperator</i>			
Faune PACA	Caloptéryx hémorroïdal	<i>Calopteryx haemorrhoidalis haemorrhoidalis</i>			
Faune PACA	Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i>			
Faune PACA	Caloptéryx occitan	<i>Calopteryx xanthostoma</i>			
Faune PACA	Leste vert	<i>Chalcolestes viridis</i>			
Faune PACA	Naïade aux yeux bleus	<i>Erythromma lindenii</i>			
Faune PACA	Gomphe joli	<i>Gomphus pulchellus</i>			
Faune PACA	Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>			
Faune PACA	Orthétrum brun	<i>Orthetrum brunneum</i>			
Faune PACA	Orthétrum bleuissant	<i>Orthetrum coerulescens coerulescens</i>			
Faune PACA	Agrion blanchâtre	<i>Platycnemis latipes</i>			
Faune PACA	Nymphe au corps de feu	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>			

Bibliographie	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection nationale	Directive habitat	Convention de berne
Faune PACA	Sympétrum strié	<i>Sympetrum striolatum</i>			

Quatorze espèces d'odonates sont recensées dans la bibliographie communale. **Aucune espèce n'est considérée comme protégée sur le territoire national, régional et ou communautaire.**

Le secteur d'étude et ses environs disposent de fossés en eau une partie restreinte de l'année (généralement au mois de septembre lors des périodes orageuses). L'eau est stagnante dans ces espaces et l'importante urbanisation environnante ne permet pas de créer des espaces favorables pour ce groupe d'espèces et notamment des espèces remarquables.

Les inventaires de terrain n'ont pas permis d'observer ces espèces. Étant donné les habitats en place, le secteur d'étude peut potentiellement accueillir des espèces communes sans statut particulier.

Fossé sur la partie nord du secteur d'étude



- **Rhopalocères**

Liste des espèces de rhopalocères recensées dans la bibliographie communale (en bleu les espèces observées sur le terrain)

Bibliographie	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection nationale	Directive habitat	Convention de Berne
Faune PACA	Argus bleu céleste	<i>Polyommatus bellargus</i>			
INPN	Azuré commun	<i>Polyommatus icarus</i>			
INPN, Silène faune	Azuré de Lang	<i>Leptotes pirithous</i>			
Faune PACA	Azuré des Nerpruns	<i>Celastrina argiolus</i>			
Faune PACA	Azuré du Trèfle	<i>Cupido argiades</i>			
Faune PACA	Azuré porte-queue	<i>Lampides boeticus</i>			
INPN, Faune PACA	Belle-Dame	<i>Vanessa cardui</i>			
Faune PACA	Citron de Provence	<i>Gonepteryx cleopatra</i>			
INPN	Collier de corail	<i>Aricia agestis</i>			
Faune PACA	Demi-Deuil	<i>Melanargia galathea</i>			
Faune PACA, ZNIEFF	Diane (Thaïs)	<i>Zerynthia polyxena</i>	Art 2	An 4	An 2
INPN, Faune PACA, Silène faune	Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>			
INPN, Faune PACA	Flambé	<i>Iphiclidides podalirius</i>			
INPN, Silène faune	Hespérie de l'Alcée	<i>Carcharodus alceae</i>			
INPN, Silène faune	Hespérie des Potentilles	<i>Pyrgus armoricanus</i>			
Faune PACA	Machaon	<i>Papilio machaon</i>			
INPN, Silène faune	Mégère (Satyre)	<i>Lasiommata megera</i>			
INPN	Mélitée des Mélampyres	<i>Melitaea athalia</i>			
Faune PACA	Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>			
Faune PACA	Paon du Jour	<i>Aglais io</i>			
INPN, Faune PACA	Piérade de la Rave	<i>Pieris rapae</i>			
Faune PACA	Piérade du Chou	<i>Pieris brassicae</i>			
INPN, Silène faune	Piérade du Navet	<i>Pieris napi</i>			
INPN, Silène faune	Robert-le-Diable	<i>Polygonia album</i>			
INPN, Silène faune	Silène	<i>Brintesia circe</i>			
Faune PACA	Souci	<i>Colias croceus</i>			
INPN, Silène faune	Sylvain azuré	<i>Limenitis reducta</i>			
INPN, Silène faune	Tabac d'Espagne	<i>Argynnis paphia</i>			
ZNIEFF	Thécla de l'Arbousier	<i>Callophrys avis</i>			
INPN, Faune PACA, Silène faune	Tircis	<i>Pararge aegeria</i>			
INPN, Faune PACA, Silène faune	Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>			
INPN	Thécla de l'Arbousier	<i>Callophrys avis</i>			

Les bases de données communales recensent la présence de 32 espèces de rhopalocères dans la commune de Cogolin. **Une espèce protégée sur le territoire national a été observée dans la commune. Il s'agit de la Diane. (*Zerynthia polyxena*).** Son statut de conservation est classé **LC – préoccupation mineure** selon la liste rouge des rhopalocères de France (2012).

Le secteur d'étude est favorable aux papillons de jour par la présence de zones ouvertes, largement fleuris et des espaces embroussaillés au niveau des friches, des fossés et du bois de caducifolié.

Les inventaires de terrain en phase de pré diagnostic, ont permis d'observer huit espèces communes : la piérade de la rave, le sylvain azuré, le citron de Provence, le tircis, le myrtil, le demi-deuil, le paon du jour et l'azuré bleu. Les populations les plus représentées sont celles de la piérade et du sylvain azuré.

La Diane se retrouve généralement dans les habitats rocheux avec des éboulis calcaires. Leur plante hôte, est l'Aristolochie. Cette dernière n'a pas été recensée dans le secteur d'étude. D'autre part, les habitats en place, ne sont pas favorables à la présence de cette espèce de papillon.

Demi-deuil (FL, juillet 2016)



ENJEUX ENTOMOLOGIQUES

Dans la bibliographie, une espèce de papillon protégée est citée dans la commune de Cogolin. Il s'agit de la **Diane**, protégée sur le territoire national. Elle affectionne les éboulis et les zones rocailleuses. Les habitats identifiés à ce jour sur le périmètre rapproché ne semblent pas répondre aux attentes de cette espèce. Aussi, leur plante hôte, l'aristoloche à feuilles rondes (*Aristolochia rotunda*) n'a pas été identifiée dans le secteur d'étude. Elle se développe dans les zones d'éboulis et les sols rocailleux, ce qui ne correspond pas aux habitats du secteur d'étude. **La Diane n'est donc pas potentiellement présente dans le secteur d'étude et les zones connectées du périmètre rapproché.**

La bibliographie ne présente aucune espèce protégée d'odonates sur la commune de Cogolin. Le secteur d'étude présente des fossés périphériques en eau une partie minime de l'année, généralement en septembre lors des fortes pluies orageuses de la fin de l'été. Aucun élément favorable aux libellules n'a été observé dans le périmètre rapproché. Le secteur d'étude et les espaces aux alentours ne présentent donc pas de potentialités pour ce groupe d'espèces.

En considérant ces données et ces observations, les enjeux entomologiques dans le périmètre rapproché sont considérés comme faibles, dans l'ensemble du secteur d'étude et les environs proches.



Périmètre d'étude

 Secteur d'étude

Enjeux

-  Très faibles
-  Faibles
-  Modérés
-  Forts
-  Majeurs



AMPHIBIENS

Le secteur d'étude est composé d'un fossé périphérique, temporairement humide présentant une végétation typique des espaces stagnant d'eau douce. Le secteur d'étude peut représenter un espace de transit printanier ou d'estivage. Ceci est à confirmer avec des inventaires printaniers afin de connaître la richesse du site en termes d'espèces d'amphibiens.

Bibliographie

Les bases de données communales Silène Faune, Faune PACA, INPN ont été consultées afin de cibler les espèces potentielles à enjeux.

Liste des espèces d'amphibiens recensées dans la bibliographie communale

Biblio	Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR France	Protection Nationale	Convention de Berne	Directive Habitats Faune Flore
Faune PACA	Crapaud calamite	<i>Bufo calamita</i>	LC	P	Be 2	DH 4
Faune PACA	Grenouille rieuse	<i>Rana ridibunda</i>	LC	P	Be 3	DH 5
Faune PACA	Grenouille verte	<i>Rana kl. Esculenta</i>	LC	R	Be 3	DH 5
Faune PACA	Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>	LC	P	Be 2	DH 4
INPN	Salamandre tachetée terrestre	<i>Salamandra salamandra terrestris</i>	LC	P	Be 3	/

Légende :

RE	Éteint ou niveau régional	Espèce menacée
CR	En danger critique d'extinction	
EN	En danger	
VU	Vulnérable	
NT	Quasi menacée	
LC	Préoccupation mineure	
DD	Données insuffisantes	
NA	Non applicable	

Cinq espèces d'amphibiens sont recensées dans la commune de Cogolin. Elles sont toutes protégées sur le territoire national. **Dans cette liste, une espèce représente un enjeu patrimonial faible, la rainette méridionale. A l'inverse, le crapaud calamite, représente un enjeu patrimonial fort.**

Dans l'état actuel, les inventaires de terrain du 7 juin 2017, n'ont pas permis d'observer ce groupe d'espèces. Bien que le secteur d'étude présente un fossé périphérique, ce dernier apparait asséché lors des inventaires de terrain. À cela s'ajoute l'importante sécheresse et l'embroussaillage de l'espèce. Ces conditions environnementales ne sont pas favorables pour observer les amphibiens à cette période. D'un point de vue historique, selon les témoignages récoltés, les amphibiens seraient plus présents dans les parties périphériques du secteur d'étude, à savoir les espaces forestiers en retrait de la route.

Dans le contexte actuel, et étant donné l'environnement proche du secteur et les habitats en place, les amphibiens sont peu potentiels dans le secteur d'étude.

Par ces connaissances, en fonction des habitats en place, les enjeux batrachologiques sont faibles en fonction des habitats en place.

REPTILES

Le secteur d'étude présente, dans l'état actuel des connaissances, des habitats homogènes et rudéraux subissant d'importantes perturbations d'ordres anthropiques. Les zones ouvertes, fermées, boisées, anthropisées...sont propices à la présence d'un cortège de reptile varié.

Bibliographie

Les bases de données communales Faune PACA, Silène Faune, INPN ont été consultées pour la commune de Roquebrune-sur-Argens, afin de cibler les espèces potentielles à enjeux et /ou patrimoniales.

Liste des espèces de reptiles recensées dans la commune

Biblio	Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR France	Protection Nationale	Convention de Berne	Directive Habitats Faune Flore
Faune PACA, ZNIEFF	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	NT	P	Be 2	DH 2-4
ZNIEFF	Lézard ocellé	<i>Timon lepidus</i>	VU	P	Be 2	/
Faune PACA	Lézard vert	<i>Lacerta bilineata</i>	LC	P	Be 2	DH 4
Faune PACA	Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	LC	P	Be 3	/
Faune PACA	Tarente de Mauritanie	<i>Tarentola mauritanica</i>	LC	P	Be 3	/
Faune PACA, ZNIEFF, Silène faune	Tortue d'Hermann	<i>Testudo hermanni</i>	EN	P	Be 2	DH 2-4

Légende :

RE	Éteint ou niveau régional	Espèce menacée
CR	En danger critique d'extinction	
EN	En danger	
VU	Vulnérable	
NT	Quasi menacée	
LC	Préoccupation mineure	
DD	Données insuffisantes	
NA	Non applicable	

Six espèces de reptiles sont recensées dans la commune de Cogolin dont 6 espèces protégées sur le territoire national. Sur la totalité de ces espèces, 4 espèces représentent un enjeu patrimonial faible à fort en fonction de leur statut de conservation et leur aire de répartition.

La cistude d'Europe, le lézard ocellé, la tortue d'Hermann, représentent des espèces à enjeux modérés à forts.

Au contraire, la tarente de Mauritanie représente des enjeux faibles à modérés.

Deux espèces sont considérées comme menacées : La tortue d'Hermann et le lézard ocellé. La cistude d'Europe est quasi menacée et les effectifs dans le Var sont en cours de diminution.

Dans l'état actuel ; les inventaires de terrain du 7 juin 2017, ont permis d'observer une seule espèce de reptile, le lézard des murailles (*Podarcis muralis*).

Le secteur d'étude est favorable à l'accueil de ces espèces. Il est formé de milieux fortement buissonnants et végétalisés avec un sol caillouteux par endroit mais faiblement rocheux. Quelques murs de pierres et des pierriers ont été identifiés dans le secteur d'étude, au niveau des espaces forestiers et des habitations. Ces endroits servent de lieu de vie et de refuge du lézard des murailles (*Podarcis muralis*). **La cistude d'Europe ne peut pas fréquenter le secteur d'étude par l'absence de zone aquatique permanente à proximité.**

Le lézard vert est potentiellement présent dans la forêt de caducifoliés. La tortue d'Herman (*Testudo hermannii*) a fait l'objet d'inventaires hivernaux l'année dernière (Étude Asellia). La conclusion de ces inventaires a permis de confirmer l'absence de l'espèce étant donné les habitats en place et la forte urbanisation aux alentours.

Le lézard ocellé ne fréquente pas ce genre d'espace et nécessite la présence de pierriers pour se réfugier ce qui n'est pas le cas ici.

Les zones habitées et les anciens espaces agricoles avec les vieilles bâtisses sont favorables à la présence du lézard des murailles et de la tarente de Mauritanie.

Les enjeux entomologiques sont donc considérés comme faibles

SYNTHÈSE DES ENJEUX BATRACHOLOGIQUES ET HERPÉTOLOGIQUES

Le secteur d'étude n'apparaît pas favorable à la présence des amphibiens. Les habitats en place permettent d'accueillir potentiellement plusieurs espèces de reptiles. Cependant, la localisation du secteur d'étude en zone urbaine limite les potentialités. Étant donné que les inventaires du 7 juin 2017, n'ont permis d'observer que le lézard des murailles, les enjeux ont été définis sur des potentialités.

La présence d'un fossé périphérique au secteur d'étude, temporairement en eau (1 mois dans l'année), ne regroupe pas les conditions favorables pour la présence des amphibiens. Les potentialités sur ce groupe d'espèces sont donc considérées comme faibles.

En ce qui concerne, les reptiles, les zones habitées et riches en pierriers sont des lieux de vie potentiels de la Tarente de Mauritanie et / ou du Lézard des murailles. Aussi les espaces fortement embroussaillés et les zones forestières au nord sont considérés comme des habitats favorables pour cette espèce. Les conditions écologiques n'impliquent pas la présence de la Cistude d'Europe et de la tortue d'Hermann dans le secteur d'étude et les environs proches. Ces conclusions sont appuyées par des inventaires hivernaux réalisés en 2016.

Les enjeux dans ces zones sont donc faibles.



Périmètre d'étude

 Secteur d'étude

Enjeux

-  Très faibles
-  Faibles
-  Modérés
-  Forts
-  Majeurs



MAMMIFERES (HORS CHIROPTÈRES)

Les mammifères de grandes tailles sont des espèces à large dispersion. Il est donc délicat d'assurer avec certitude que les espèces qui composent le groupe fréquentent de manière occasionnelle ou régulière le secteur d'étude. Le secteur d'étude est localisé dans un espace urbain, anciennement agricole, où les espaces de dispersion des espèces sont faibles en raison de la présence de nombreuses voiries et clôtures.

Bibliographie

Les bases de données communales Faune PACA, Silène Faune, INPN et les fiches des zones à statut présentes dans le périmètre éloigné ont été consultées afin de cibler les espèces potentielles à enjeux et / ou patrimoniales au sein du secteur d'étude et des zones connexes.

Liste des espèces de reptiles recensées dans la commune

Données bibliographiques	Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR France	Protection Nationale	Berne	Dir Hab
Faune PACA	Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	LC	P	Be 3	/
Faune PACA	Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	LC		/	/
Faune PACA	Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	LC		/	/

Légende

RE	Éteint ou niveau régional	Espèce menacée
CR	En danger critique d'extinction	
EN	En danger	
VU	Vulnérable	
NT	Quasi menacée	
LC	Préoccupation mineure	
DD	Données insuffisantes	
NA	Non applicable	

Les données bibliographiques recensent la présence de **3 espèces de mammifères sur la commune de Cogolin. Une espèce est protégée** sur le territoire national : le hérisson d'Europe.

Dans l'état actuel ; les inventaires de terrain du 7 juin 2017, n'ont pas permis de contacter ce groupe d'espèces ni même d'observer des indices de présence. Seul un chat domestique a été croisé sur le chemin au nord.

La présence des voies de circulation sur tout autour du secteur d'étude limite les potentialités par rapport à la fréquentation du secteur d'étude par les grands mammifères. Le fossé crée une barrière vis-à-vis du secteur d'étude disposé plus en hauteur. La faible richesse du site et son homogénéité en habitats ne présente pas d'intérêt pour les mammifères. Aussi sa faible surface et son isolement des autres espaces naturels s'ajoutent pour conclure sur une faible présence potentielle des mammifères dans le secteur d'étude.

Les petits mammifères ont éventuellement plus de chance d'être contactés dans la forêt bien qu'elle soit en bordure des espaces habités, des routes et que sa surface soit réduite.

Dans l'état actuel des connaissances, les enjeux mammalogiques dans le périmètre rapproché sont considérés comme faibles.



Périmètre d'étude

 Secteur d'étude

Enjeux

-  Très faibles
-  Faibles
-  Modérés
-  Forts
-  Majeurs



CHIROPTERES

Le secteur d'étude dans son ensemble ne semble pas favorable à la présence de gîtes pour les chiroptères. Le patrimoine arboré est très pauvre. Aucune vieille bâtisse n'est présente à proximité ou dans le secteur d'étude. Les haies sont absentes mais les écotones de types lisières sont bien représentées avec la présence de la forêt au nord. L'espace est ouvert et particulièrement déconnecté des autres réservoirs de biodiversité.

Bibliographie

Les bases des données Silène Faune, Faune PACA, INPN et les fiches des zones à statut ont été consultées afin de cibler les éventuels enjeux et les espèces patrimoniales.

Liste des espèces de chiroptères recensées dans la commune

Données bibliographiques	Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR France	Protection Nationale	Berne	Dir Hab
ZNIFF	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	NT	P	Be 2	DH 2-4
ZNIEFF	Molosse de Cestoni	<i>Tadarida teniotis</i>	LC	P	Be 2	DH 4
ZNIEFF, INPN	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	LC	P	Be 2	DH 2-4
ZNIEFF	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>	NT	PH	Be 2	DH 2-4
ZNIEFF	Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	NT	P	Be 2	DH 4
ZNIEFF	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	LC	P	Be 2	DH 2-4
ZNIEFF	Vespère de Savi	<i>Hypsugo savii</i>	LC	P	Be 2	DH 4

Légende

RE	Éteint ou niveau régional	Espèce menacée
CR	En danger critique d'extinction	
EN	En danger	
YU	Vulnérable	
NT	Quasi menacée	
LC	Préoccupation mineure	
DD	Données insuffisantes	
NA	Non applicable	

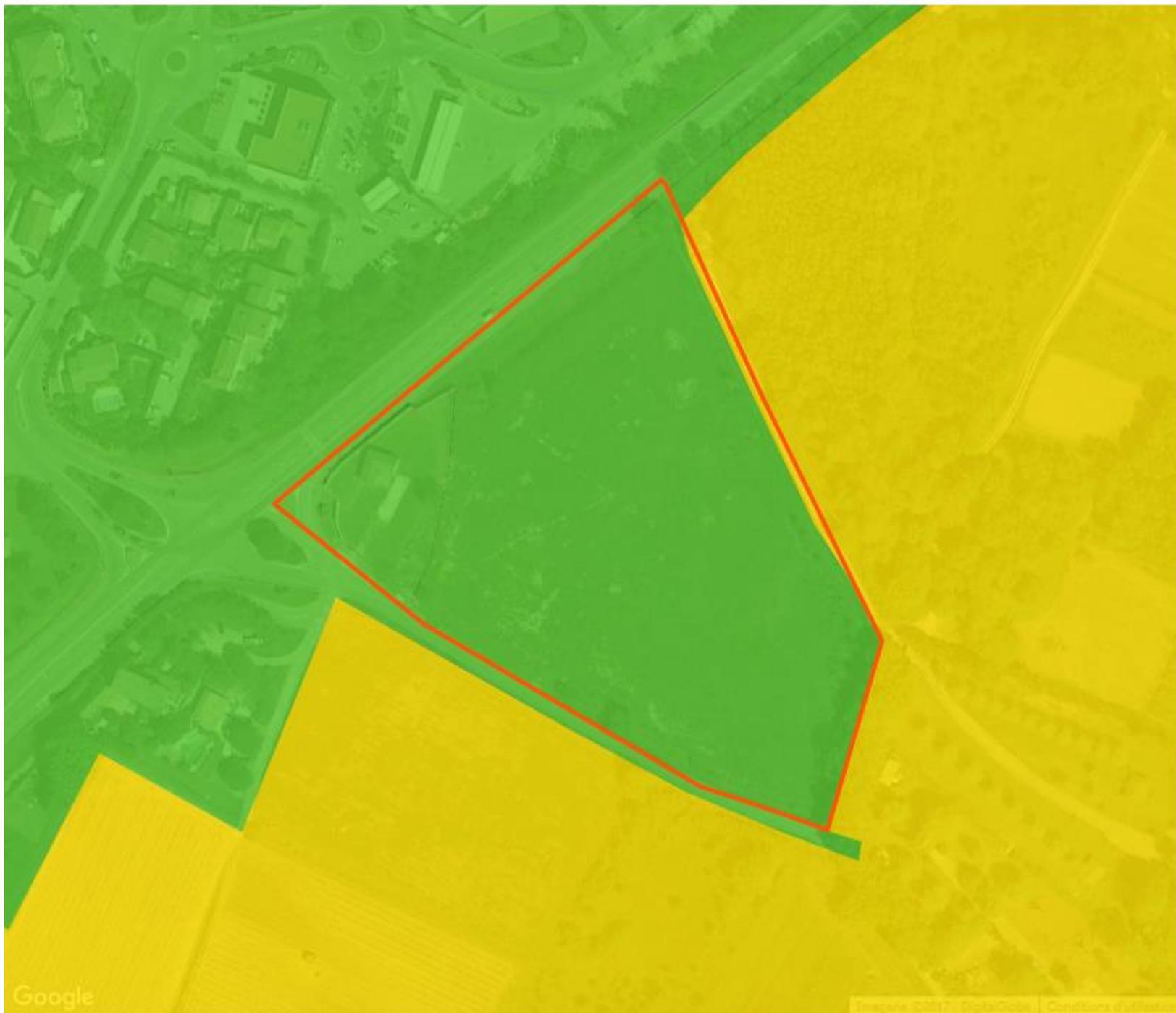
Les données bibliographiques recensent la présence de 7 espèces de chiroptères sur la commune de Cogolin. En effet, les chauves-souris, ont une capacité de dispersion large ce qui leur permet de couvrir une surface importante autour du secteur d'étude. Toutes les espèces sont protégées sur le territoire national et communautaire (convention de Berne, Bonn et DHFF). **Selon les données bibliographiques, 3 espèces sont considérées comme patrimoniales modérées à fortes en région PACA. Il s'agit de la Noctule de Leisler (*Noctula leisleri*), du Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) et du Murin de Bechstein (*Myotis bechsteini*).**

Selon la base de données BD Cavités, aucune cavité naturelle reconnue n'est présente dans le secteur d'étude, ni même dans le périmètre éloigné.

Les prospections du 7 juin 2017, n'ont pas fait office de nocturne chauve-souris. Le secteur d'étude, dans son ensemble, ne présente pas de gîtes potentiels pour ce groupe d'espèces. Aucun arbre à cavité n'a été recensé. La présence des voiries qu'elles soient de type routes communales et / ou nationales représentent des espaces de fragmentation et des obstacles pour ces espèces volatiles nocturnes.

Les espèces potentielles pouvant fréquenter le secteur d'étude, pour la chasse et le transit, sont des espèces communes adaptées aux espaces anthropisés comme par exemple le Molosse de Cestoni (*Tadarida teniotis*).

Dans l'état actuel des connaissances, le secteur d'étude pourrait représenter un espace de chasse et de déplacement des chiroptères. **Les habitats identifiés dans le périmètre rapproché sont donc classés en enjeu faibles à modérés en fonction des zones préférentielles pour ce groupe faunistique.**



Périmètre d'étude

 Secteur d'étude

Enjeux

-  Très faibles
-  Faibles
-  Modérés
-  Forts
-  Majeurs



SYNTHÈSE DES ENJEUX MAMMALOGIQUES (DONT CHIROPTÈRES)

Le secteur d'étude n'apparaît pas favorable à la présence récurrente de mammifère de grandes tailles. La présence de multiples voiries (communales et nationales) forment d'importantes fractures entre les parcelles présentes aux alentours. Aucune espèce de mammifère n'a été observée dans le secteur d'étude, mis à part un chat domestique. Aucun indice de présence de mammifère n'a non plus été détecté. **Ainsi les enjeux mammalogiques sont considérés comme faibles dans l'ensemble du secteur d'étude.**

Les données bibliographiques chiroptérologiques, montrent la présence potentielle de 4 espèces patrimoniales et de plusieurs espèces communes. Le secteur d'étude ne présente pas de gîtes potentiels selon la base de données du BRGM et les observations de terrain. Les chiroptères peuvent emprunter le réseau de haies et les fossés, comme des corridors secondaires pour leur déplacement en période de chasse et de transit au niveau local. Les espaces ouverts servent donc d'espaces de chasse et de transit. **Les haies et les fossés (avec une zone tampon) ainsi que les espaces forestiers intercalés avec des espaces agricoles sont donc en enjeux modérés alors que le reste des habitats est évalué en enjeux faibles.**

OISEAUX

La présence au sein du périmètre éloigné d'une mosaïque d'habitats naturels offrant des milieux ouverts, fermés et agricoles favorise la présence d'un cortège ornithologique patrimonial exploitant les différents habitats au cours de leur cycle biologique.

Bibliographie

Les bases de données communales Faune PACA, Silène Faune et INPN ont été consultées. Les données disponibles sur la fiche INPN de la ZPS « Colle du Rouet » et des ZNIEFF du périmètre éloigné sont aussi prises en compte.

Liste des espèces avifaunistiques recensées dans la commune et les espaces limitrophes

Biblio	Nom scientifique	Nom vernaculaire	France Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
Faune PACA	<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	LC	P	OI	Be3	-
Faune PACA	<i>Recurvirostra avosetta</i>	Avocette élégante	LC	P	OI	Be2	Bo2
INPN	<i>Scolopax rusticola</i>	Bécasse des bois	LC		O2 ; O3	Be3	Bo2
INPN	<i>Loxia curvirostra</i>	Bec-croisé des sapins	LC	P	-	Be2	-
Faune PACA	<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise type	LC	P	-	Be2	-
Faune PACA	<i>Ixobrychus minutus</i>	Blongios nain	VU	P	OI	Be2	Bo2
Faune PACA, INPN, ZNIEFF	<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	LC	P	OI	Be2	Bo2
Faune PACA	<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti	LC	P	-	Be2	-
INPN, ZNIEFF	<i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer	LC	P	-	Be3	-
Faune PACA	<i>Emberiza cirius</i>	Bruant zizi	LC	P	-	Be2	-
Faune PACA, INPN	<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	LC	P	-	Be2	Bo2
Faune PACA	<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	LC		O2 ; O3	Be3	Bo2
Faune PACA	<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	VU	P	-	Be2	-
Faune PACA, INPN	<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette	NT	P	-	Be2	Bo2
INPN, ZNIEFF	<i>Athene noctua</i>	Chevêche d'Athéna	LC	P	-	Be2	-
Faune PACA	<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	LC	P	-	Be2	-
Faune PACA, INPN	<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	LC	P	-	Be2	-
Faune PACA	<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	LC	P	OI	Be2	Bo2
Faune PACA	<i>Cisticola juncidis</i>	Cisticole des joncs	LC	P	-	Be2	-
Faune PACA	<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	LC		O2	-	-
INPN	<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	LC	P	-	Be3	-
ZNIEFF	<i>Clamator glandarius</i>	Coucou-geai	LC	P	-	Be2	-

Biblio	Nom scientifique	Nom vernaculaire	France Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
Faune PACA	<i>Accipiter nisus</i>	Epervier d'Europe	LC	P	-	Be2	Bo2
Faune PACA	<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	LC		O2	-	-
ZNIEFF	<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	LC	P	-	Be2	Bo2
Faune PACA, INPN	<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	LC	P	-	Be2	-
Faune PACA	<i>Sylvia melanocephala</i>	Fauvette mélanocéphale	NT	P	-	Be2	-
Faune PACA	<i>Sylvia cantillans</i>	Fauvette passerinette		P	-	Be2	-
Faune PACA	<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	LC		O2	-	-
Faune PACA	<i>Larus cachinnans</i>	Goéland leucopée	LC	P	O1	Be3	-
Faune PACA	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand cormoran	LC	P	O2	Be3	-
Faune PACA, INPN	<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	LC	P	-	Be2	-
Faune PACA, INPN, ZNIEFF	<i>Merops apiaster</i>	Guêpier d'Europe	LC	P	-	Be2	Bo2
Faune PACA	<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	LC	P	-	Be3	-
Faune PACA, INPN	<i>Otus scops</i>	Hibou petit-duc scops	LC	P	-	Be2	-
Faune PACA, INPN	<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	NT	P	-	Be2	-
Faune PACA, INPN	<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	NT	P	-	Be2	-
ZNIEFF	<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	LC	P	-	Be3	-
Faune PACA	<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	LC	P	-	Be2	-
Faune PACA	<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	LC	P	-	Be2	-
Faune PACA, INPN	<i>Apus apus</i>	Martinet noir	NT	P	-	Be3	-
Faune PACA, ZNIEFF	<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	VU	P	O1	Be2	-
Faune PACA	<i>Turdus merula</i>	Merle noir	LC		O2	Be3	-
Faune PACA, INPN	<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	LC	P	-	Be3	-
Faune PACA, INPN	<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue	LC	P	-	Be2	-
Faune PACA	<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	LC	P	-	Be2	-
Faune PACA	<i>Parus cristatus</i>	Mésange huppée	LC	P	-	Be2	-
Faune PACA	<i>Parus ater</i>	Mésange noire	LC	P	-	Be2	-
Faune PACA	<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	LC	P	O1	Be2	Bo2
Faune PACA	<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	LC	P	-	-	-
Faune PACA	<i>Larus ridibundus</i>	Mouette rieuse	NT	P	O2	Be3	-

Biblio	Nom scientifique	Nom vernaculaire	France Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
Faune PACA, INPN	<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	LC	P	-	Be2	-
Faune PACA, ZNIEFF	<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette	VU	P	-	Be2	-
Faune PACA, INPN	<i>Picus viridis</i>	Pic vert	LC	P	-	Be2	-
Faune PACA	<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	LC		O2	-	-
Faune PACA, ZNIEFF	<i>Lanius minor</i>	Pie-grièche à poitrine rose	CR	P	O1	Be2	-
Faune PACA	<i>Lanius senator</i>	Pie-grièche à tête rousse	VU	P	-	Be2	-
Faune PACA	<i>Columba livia</i>	Pigeon biset	DD		O2	Be3	-
Faune PACA	<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	LC		O2 ; O3	-	-
Faune PACA	<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	LC	P	-	Be3	-
Faune PACA	<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	LC	P	-	Be2	-
Faune PACA, INPN	<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	LC	P	-	Be2	-
Faune PACA	<i>Regulus ignicapillus</i>	Roitelet à triple bandeau	LC	P	-	Be2	-
Faune PACA, ZNIEFF	<i>Coracias garrulus</i>	Rollier d'Europe	NT	P	O1	Be2	Bo2
Faune PACA, INPN, Silène faune	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	LC	P	-	Be2	-
Faune PACA, INPN	<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familial	LC	P	-	Be2	-
Faune PACA	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	LC	P	-	Be2	-
Faune PACA	<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	VU	P	-	Be2	-
Faune PACA	<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	LC	P	-	Be2	-
Faune PACA	<i>Thalasseus sandvicencis</i>	Sterne caugek	NT	P	O1	Be2	Bo2
Faune PACA	<i>Saxicola torquatus</i>	Tarier pâtre	NT	P	-	Be2	-
Faune PACA	<i>Carduelis spinus</i>	Tarin des aulnes	LC	P	-	Be2	-
Faune PACA, ZNIEFF	<i>Jynx torquilla</i>	Torcol fourmilier	LC	P	-	Be2	-
Faune PACA	<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	VU		O2	Be3	-
Faune PACA	<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	LC		O2	Be3	-
Faune PACA	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	LC	P	-	Be2	-
Faune PACA	<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	VU	P	-	Be2	-

Légende :

RE	Éteint ou niveau régional	Espèce menacée
CR	En danger critique d'extinction	
EN	En danger	
VU	Vulnérable	
NT	Quasi menacée	
LC	Préoccupation mineure	
DD	Données insuffisantes	
NA	Non applicable	

Soixante-dix-sept espèces d'oiseaux sont recensées dans la commune de Cogolin et les espaces limitrophes. Parmi ces espèces 11 sont inscrites sur la directive 1 oiseaux, 18 sont menacées d'extinction, en danger critique, vulnérables, quasi menacés et 22 espèces présentent une patrimonialité modérée à forte en région PACA. (Liste rouge des oiseaux nicheurs).

Tous les groupes d'oiseaux sont représentés, les rapaces, les passereaux, les oiseaux d'eau, les échassiers, les espèces anthropophiles...

Les inventaires de terrain du 7 juin 2017 ont permis d'observer et/ou d'identifier au chant 13 espèces d'oiseaux.

Liste des oiseaux observés et identifiées en phase de prédiagnostic

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PACA Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	LC		O2	Be3	-
<i>Corvus frugelegus</i>	Corbeau freux	NT		O2	-	-
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	LC		O2	-	-
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	LC		O2	-	-
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	LC	P	-	Be2	-
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	LC	P	-	Be3	-
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	LC		O2	Be3	-
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	LC	P	-	Be2	-
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	LC	P	-	-	-
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	LC		O2	-	-
<i>Columba livia</i>	Pigeon biset			O2	Be3	-
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	LC		O2 ; O3	-	-
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	LC		O2	Be3	-

Légende :

RE	Éteint ou niveau régional	Espèce menacée
CR	En danger critique d'extinction	
EN	En danger	
VU	Vulnérable	
NT	Quasi menacée	
LC	Préoccupation mineure	
DD	Données insuffisantes	
NA	Non applicable	

SYNTHÈSE DES ENJEUX AVIFAUNISTIQUES

Sur la totalité des espèces observées dans le périmètre rapproché, 3 sont considérées comme des espèces **patrimoniales** faibles en période de nidification : **l'hirondelle rustique, le martinet noir et l'alouette des champs**.

Toutes les espèces survolent et / ou fréquentent directement le secteur d'étude. C'est donc une zone de passage et de recherche de nourriture pour l'avifaune. Pour les passereaux, les allers et venues sont régulières entre les parcelles agricoles et les espaces en déprises situés au sud du secteur d'étude. Plusieurs groupes importants d'hirondelles rustiques et de martinets noirs ont été observés au niveau de la friche du secteur d'étude.

Il est peu probable que le site représente un espace de nidification pour l'avifaune au vu des habitats en place et l'absence de zones de refuge potentiels. Au contraire, les espaces pus fournis comme les espaces forestiers au nord sont plus propices pour la nidification des oiseaux et le refuge des espèces.

Ainsi les enjeux avifaunistiques, dans l'état actuel des connaissances et des observations sont considérés comme modérés des espaces forestiers et faibles dans le reste du secteur d'étude.



Périmètre d'étude

 Secteur d'étude

Enjeux

-  Très faibles
-  Faibles
-  Modérés
-  Forts
-  Majeurs



0 50 100



SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES EN PHASE DE PREDIAGNOSTIC

L'analyse des données bibliographiques à l'échelle de la commune et du périmètre éloigné a permis de préciser la richesse biologique potentielle du secteur d'étude et de ses environs. Les inventaires de terrains en phase de prédiagnostic, réalisées le 7 juin 2017, avaient pour but d'identifier les enjeux potentiels du projet.

Le secteur d'étude se situe dans une ZNIEFF de type 2. A l'inverse il ne concerne aucune zone réglementaire, ni aucun réservoir de biodiversité, ni corridors surfaciques, reconnus au niveau régional. Le site est situé en dehors du réseau Natura 2000. Les sites les plus proches sont en dehors du périmètre éloigné soit à plus de 5 km du secteur d'étude.

En ce qui concerne les habitats, le secteur d'étude montre un faciès anthropique avec des habitats homogènes et partiellement dégradés par la pollution humaine et les entretiens réguliers par débroussaillage. Aucun habitat patrimonial, aucune espèce protégée ni patrimoniale n'a été identifiée lors des inventaires en phase de prédiagnostic. Seul un individu de laurier rose (*Nerium oleander*) est présent sur la limite sud du secteur d'étude. Comme expliqué précédemment, l'implantation de cette espèce laisse penser à une variété ornementale, non considérée par le statut de protection nationale bien qu'elle soit dans son aire de répartition naturelle. L'utilisation rémanente des lauriers roses dans le périmètre rapproché pour l'ornementation laisse penser que cet individu est issu du même lot.

Les données bibliographiques, n'indiquent pas la présence d'une quelconque espèce végétale protégée au niveau régionale et / ou nationale, dans le secteur d'étude et ses limites proches.

En ce qui concerne la faune, le secteur d'étude représente le lieu de vie potentiel pour les reptiles communs, par la présence de zones de friches fortement enherbées, sur la quasi-totalité du secteur d'étude. A l'inverse, bien que la présence de fossés évoque des espaces temporaires en eau, le site n'apparaît pas favorable à la présence des amphibiens.

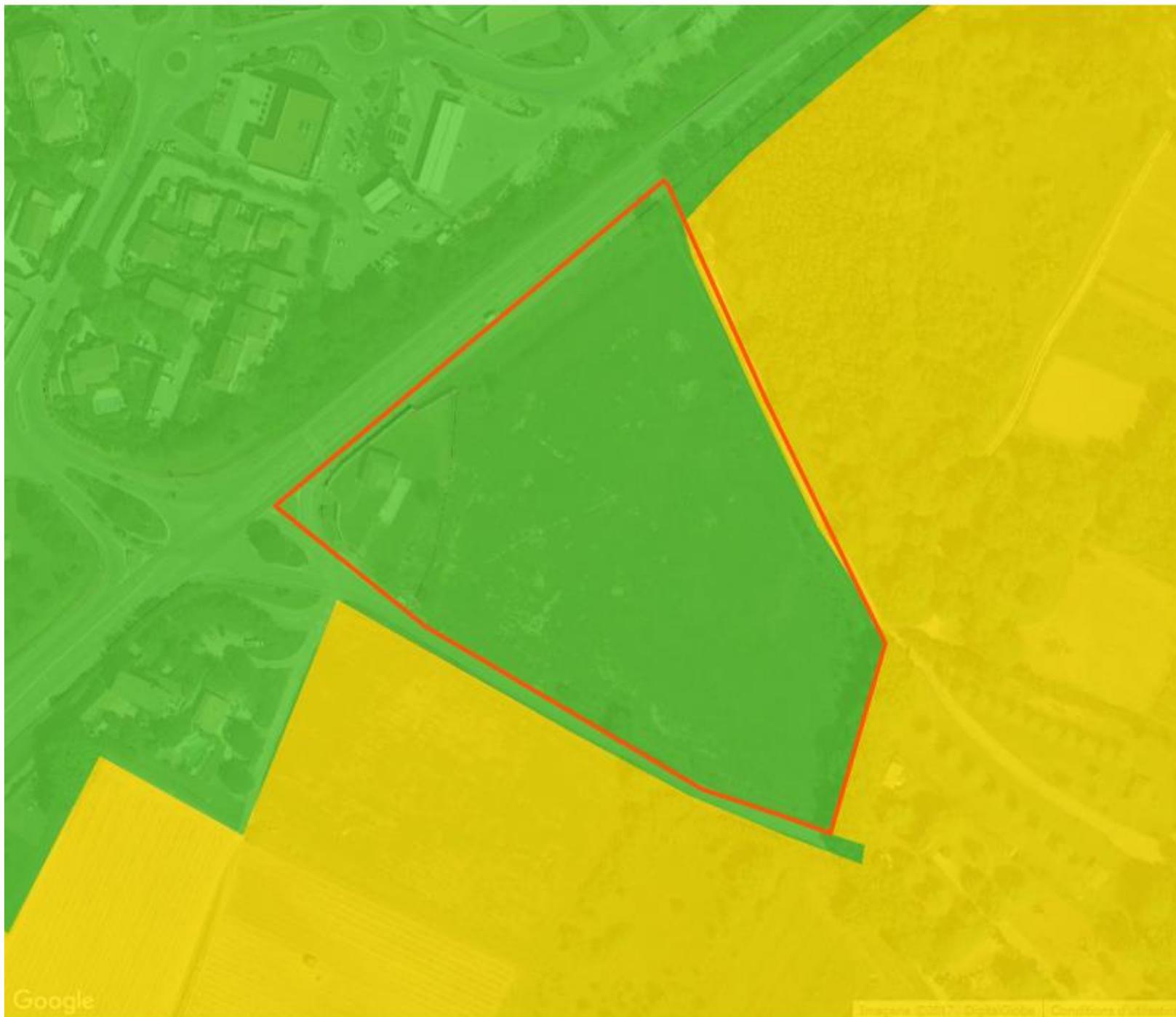
La présence de la route, sous toute la périphérie du secteur d'étude, forme une barrière physique tout autour du secteur d'étude. La fréquentation du secteur d'étude par les grands mammifères est donc limitée voire inexistante.

Les chiroptères n'ont pas fait office d'écoute nocturne. La présence de lisières forestières, de couloirs de passage avec les routes et les chemins et la présence du fossé, peuvent représenter des éléments guides, pour le déplacement local et la chasse. Cependant, aucun gîte potentiel n'a été identifié. Ceci est confirmé par la consultation de la base de données BD cavités du BRGM et les observations de terrain.

Enfin, les insectes, sont tous aussi potentiels dans le secteur d'étude. Les zones ouvertes riches en espèces fleuries, accueillent les papillons. Plusieurs espèces communes ont été identifiées. La présence du fossé périphérique temporairement en eau pourrait convenir aux odonates. Son état de conservation particulièrement dégradé, et l'absence d'eau une importante partie de l'année permet de considérer la présence des odonates comme très faibles. À cela s'ajoute l'importante sécheresse visible dans le fossé et le secteur d'étude au moment des inventaires.

Les inventaires du 7 juin 2017, ont été effectués en période favorable pour l'observation et l'identification de la faune et de la flore. L'objectif était d'appréhender les principaux enjeux du site vis-à-vis du contexte du projet. Ainsi des enjeux écologiques ont été mis en évidence dans le secteur d'étude et le périmètre rapproché. La carte suivante, superpose tous les enjeux définis précédemment et présente la synthèse.

Globalement les enjeux écologiques varient de faibles à modérés.



Périmètre d'étude

 Secteur d'étude

Enjeux

 Très faibles

 Faibles

 Modérés

 Forts

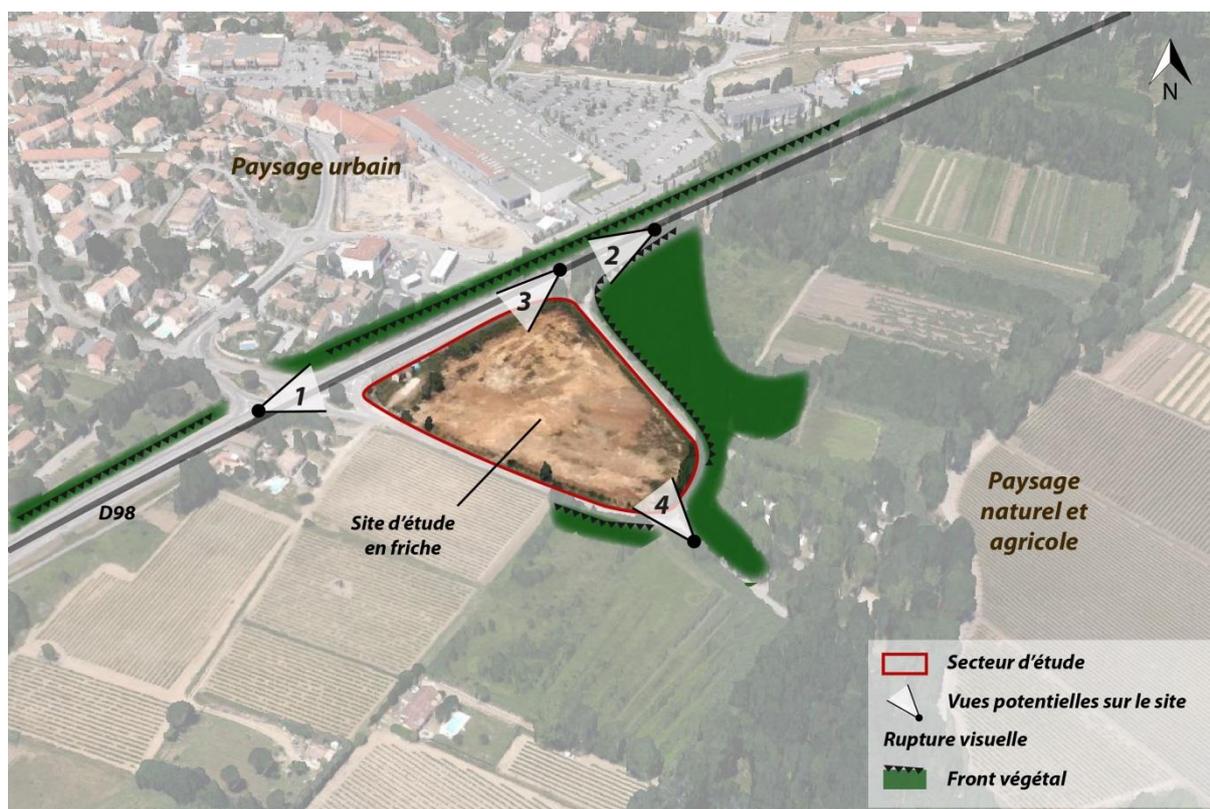
 Majeurs



4. Les sensibilités paysagères

Le site d'étude est localisé à l'extrémité sud de l'agglomération de Cogolin. Séparé de l'agglomération par la Départementale 98, le site d'étude se trouve à l'interface entre milieu urbain au nord et milieu agricole et naturel au sud. Le site ne présente pas d'enjeux de préservation particuliers tels que la présence d'arbres remarquables ou d'éléments de patrimoine bâti. Néanmoins, le site présente un enjeu visuel. En effet, son environnement proche se compose d'une végétation naturelle (ripisylve de la Môle) et d'espaces agricoles ouverts offrant des points de vue sur le site et sur le grand paysage. L'analyse cartographique et photographique suivante permet de visualiser le contexte paysager du site d'étude et ses sensibilités paysagères.

Intégration du site dans son environnement (Google earth)



Vue n°1 depuis la D98 au nord-ouest du site (source google earth)



La D98 traverse l'ensemble du territoire communal depuis le Golfe de Saint-Tropez en direction de la Môle. Cet axe touristique possède un caractère naturel qu'il convient de préserver. La D98 offre des points de vue sur la plaine de la môle et sur le site d'étude. En effet, ce dernier est localisé en bordure de D98 et est visible sur l'ensemble de son linéaire. Le futur projet devra prévoir l'intégration des constructions afin d'atténuer leur perception depuis la D98.

Vue n°2 depuis la D98 au nord-est en amont du site (source google earth)



Le long de la D98, à l'est, un espace boisé crée un masque végétal en amont du site. Ce dernier empêche les vues lointaines sur le site et favorise l'intégration du futur aménagement.

Vue n°3 sur le site d'étude depuis la D98 au nord (source google earth)



Le site est fortement perceptible depuis la D98 au nord du site. Un travail d'intégration paysagère du projet devra être réalisé afin d'atténuer sa perception depuis la D98.

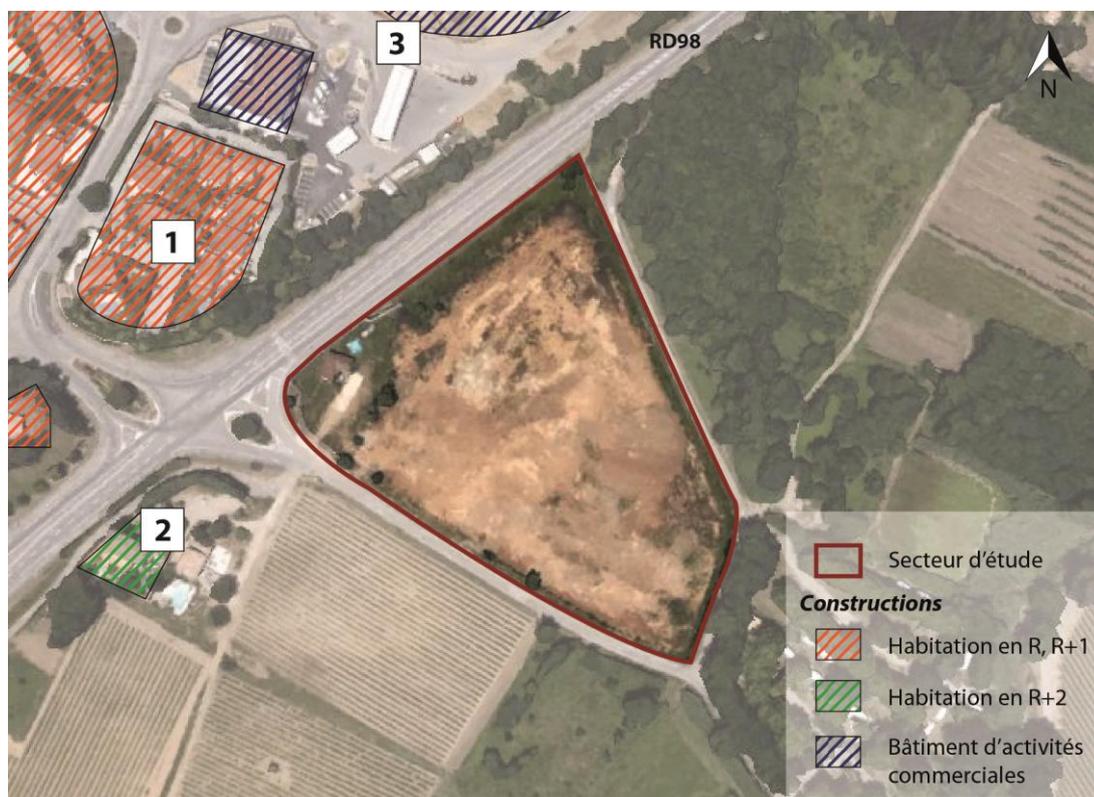
Vue n°4 depuis le chemin du Colombier au sud (source google earth)



Le chemin du Colombier longe la partie sud-ouest du site. Bien qu'il offre une vue lointaine sur le village, sa faible fréquentation ne représente pas un enjeu majeur. Un fossé temporairement en eau selon les saisons (ce dernier n'était pas en eau lors des prospections).

5. Typologie des constructions à proximité du site

Localisé en périphérie proche de l'agglomération de Cogolin mais de l'autre côté de la route départementale 98 qui traverse la commune, l'environnement du site est dominé principalement par des espaces naturels boisés et des parcelles agricoles. Néanmoins, quelques constructions sont perceptibles à proximité du site. Il s'agit essentiellement de maisons de type R, R+1. Des bâtiments d'activités et des commerces sont également situés au nord de la RD98.



Lotissement R, R+1 (N°1)



Maison isolée en R+2 (N°2)



Bâtiment d'activités commerciales (N°3)



6. Occupation du sol du site

Le site d'étude d'une surface totale d'environ 20000 m² est quasi exclusivement en friche. En effet, ce dernier est recouvert d'une végétation spontanée.

Occupation du sol du site (source google earth)



Maison en Rez-de-chaussée, implantée sur le site en bordure de D98



Parcelle en friche. vue depuis le sud vers le nord



Parcelle en friche. vue depuis le nord vers le sud



(source photos : visite de site Even le 07/06/2017)

7. Synthèse des sensibilités environnementales

DOCUMENTS OU CONTRAINTES	CARACTÉRISTIQUES	LE PROJET
Risque inondation	La commune dispose d'un PPRI approuvé en date du 30 décembre 2005	Le site de projet est localisé en quasi-totalité en dehors des zones à risques. Seule la partie Est (uniquement le long du chemin agricole) est concernée par une zone rouge – R2.
Risque incendie	La commune dispose d'une carte d'aléa feu de forêt issue du dossier communal synthétique	Le site n'est pas concerné par le risque d'incendie
Risque mouvement de terrain	La commune dispose d'une carte d'aléa mouvement de terrain issue du dossier communal synthétique	Le site est localisé en majeure partie au sein d'une zone à risque
Risque de transport de matières dangereuses	La commune dispose d'une carte d'aléa de transport de matières dangereuses issue du dossier communal synthétique	Le risque de transport de matières dangereuses est généré par la RD98 qui assure un flux de transit et de desserte. La D98 est localisée en limite nord du site.
Nuisances	5 infrastructures sont recensées comme bruyantes sur le territoire communal. Il s'agit des routes départementales D48, D61, D98, D558, D559. Ainsi, les quartiers situés en bordure des RD sont classés en zone de bruit.	Le site de projet est concerné par une voie bruyante de classe 2. Il s'agit de la D98. La zone impactée par le bruit est de 250 m de part et d'autre de l'infrastructure.
Biodiversité	La commune est concernée par de nombreux périmètres de protection de la biodiversité au titre du SRCE, Natura 2000, Znieff,...	Le site n'est pas localisé au sein d'un réservoir de biodiversité identifié au titre du SRCE. Néanmoins l'Est du site se trouve à proximité du réservoir écologique de trame bleue de la môle. Le pré diagnostic faune flore réalisé le 07/06/2017 par un écologue d'EVEN conseil permet de justifier la faible sensibilité écologique du site.
Paysage	Pas d'éléments de végétation remarquable ni de patrimoine sur le site et aux abords	Le site présente une faible sensibilité paysagère malgré de fortes perceptibilités depuis la RD98, axe majeur à proximité.

Bilan : Le site apparaît peu sensible aux enjeux environnementaux

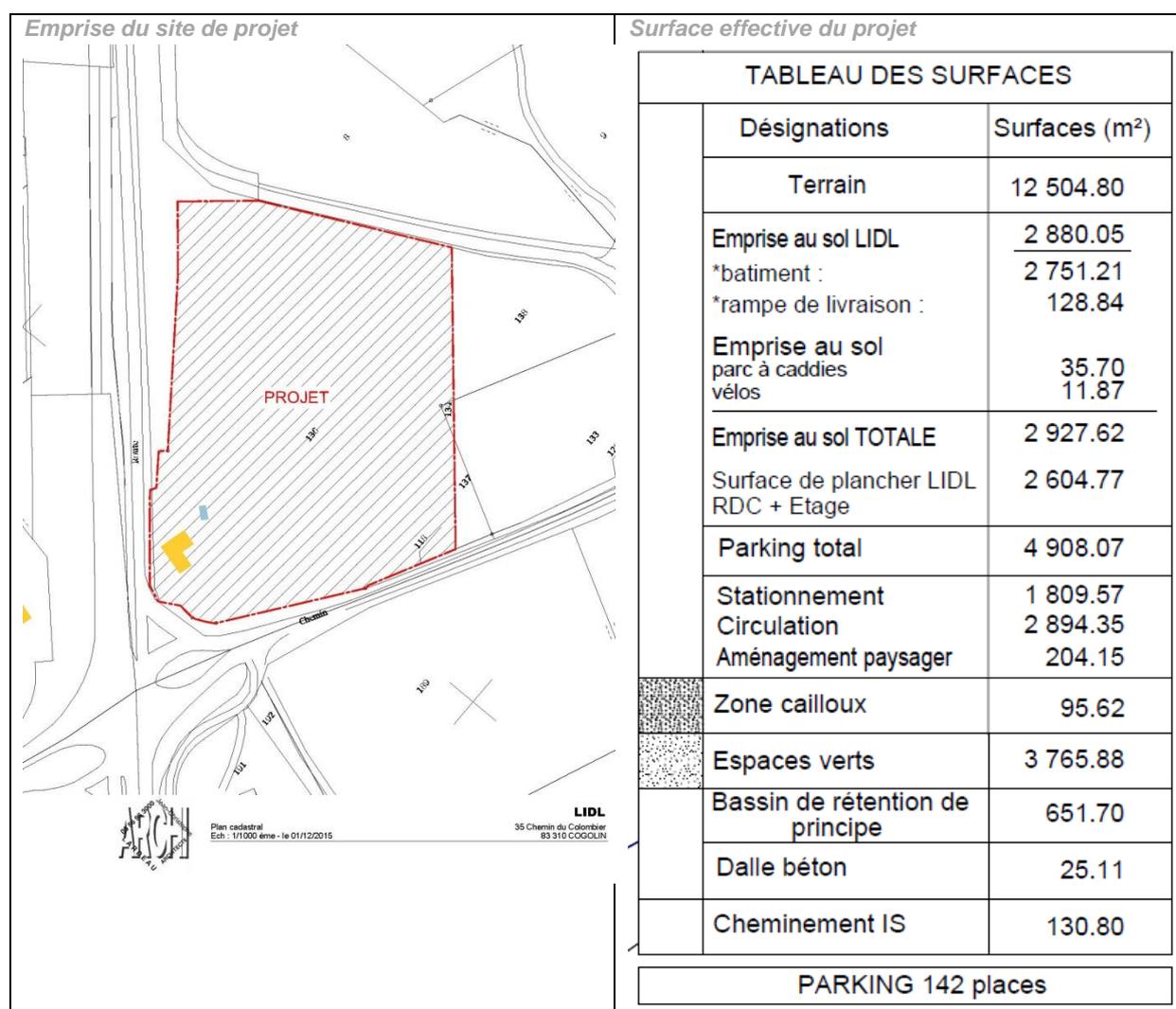
IV- DESCRIPTION DE L'OPERATION ET DE SES INCIDENCES PRESENTIES

1. Présentation de l'opération et de ces principales caractéristiques

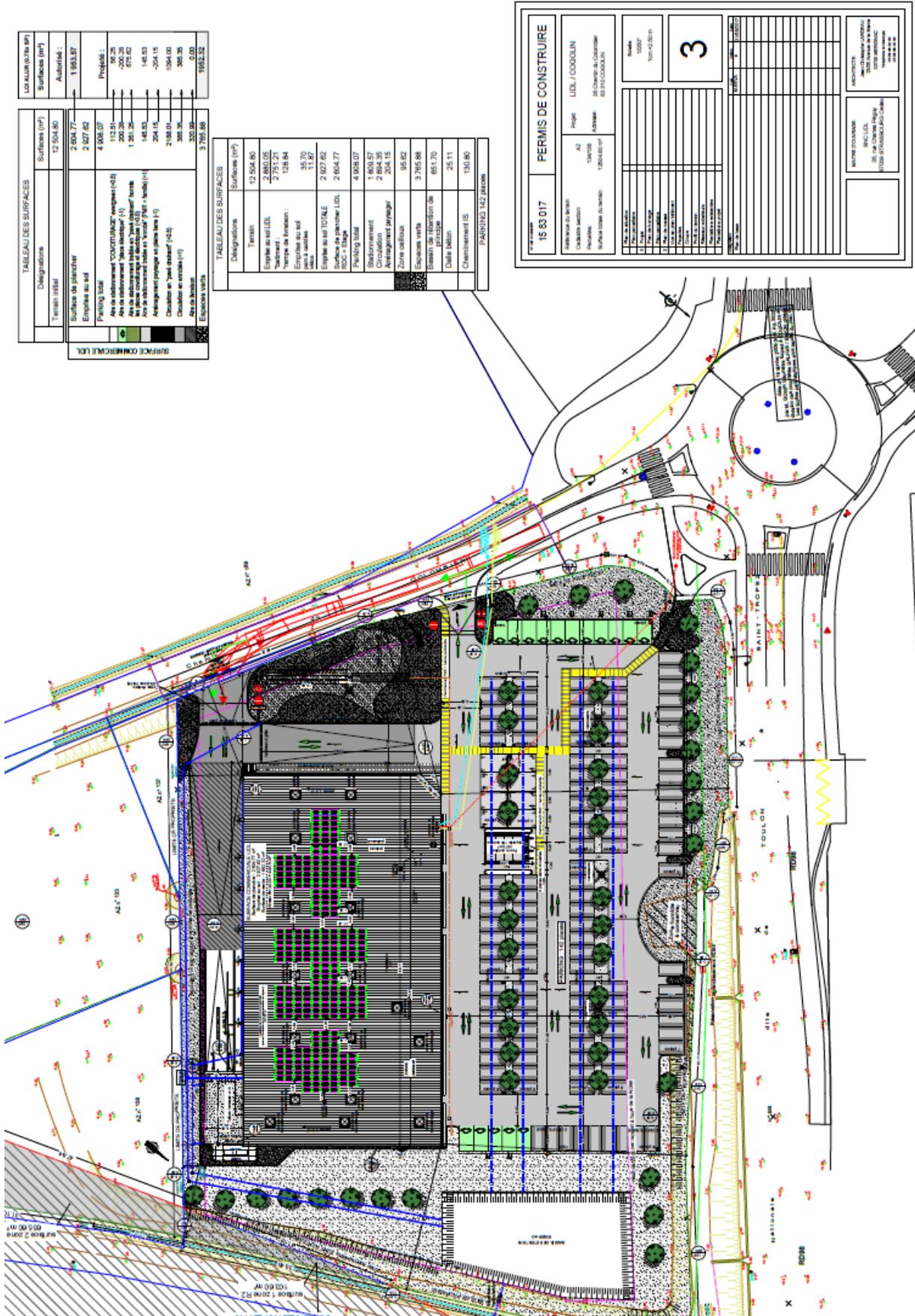
Le projet de LIDL, d'une surface de 12504,80 m² s'implantera sur la partie nord du site d'étude, en limite de Départementale 98 (cf. Carte ci-dessous).

Le tableau des surfaces ci-dessous révèle :

- Une emprise au sol totale de 2927,62 m².
- Une surface de stationnement et de circulation de 4908,07 m².
- Une surface d'espaces verts de 3 765,88 m².



Plan de Masse



Rendu 3D



Insertion paysagère



2. Incidences pressenties du projet sur l'environnement

Au regard de l'occupation du sol actuelle du site et au regard du projet d'aménagement de la société LIDL les incidences sur l'environnement peuvent être considérées comme faibles à modérées.

En effet, le site est une ancienne parcelle agricole, aujourd'hui en friche. Le projet va permettre une requalification totale du site.

Situé au niveau de l'entrée de ville sud de Cogolin, le projet fait l'objet d'un traitement paysager (plantations d'arbres, espaces verts) à l'interface entre le bâtiment commercial et la RD98 qui longe le site. Représentant plus d'un tiers de la surface du projet, les plantations et espaces verts seront favorables à la biodiversité, à l'infiltration des eaux pluviales et permettront une meilleure intégration du bâtiment dans le paysage local.

Au regard des caractéristiques du projet :

- Une emprise au sol du LIDL de 2880,05 m².
- Une surface de stationnement (142 places) et de circulation de 4908,07 m².
- Une surface d'espaces verts de 3 765,88 m².
- Un bassin de rétention de principe de 651,70 m²

Le projet d'aménagement du LIDL est soumis à examen au cas par cas pour la réalisation d'une étude d'impact au regard de la rubrique 41 – « Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus ». Après examen l'Autorité Environnementale soumettra ou non le permis de construire à étude d'impact.

Le projet étant inférieur à 10 000m² de surface de plancher il n'est pas soumis à la rubrique 39.

Aucun boisement n'est prévu sur le site, le projet n'est pas soumis à la rubrique 47 concernant le défrichement.

Compte tenu de l'intention de LIDL de rejeter au milieu naturel des eaux pluviales provenant d'un bassin versant légèrement supérieur à 10 000 m², le projet d'aménagement sera soumis à déclaration au regard de la rubrique 2150 de la nomenclature « Loi sur l'Eau » du Code de l'Environnement.